

*La* **VIE** *des*  
**COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**



PREMIER CONGRÈS  
*des Maîtres de formation*

organisé par la Fédération des RR. FF. Enseignants  
avec la gracieuse autorisation de l'Assemblée Épiscopale

sous la présidence de

**S. E. Mgr L. AUDET,**

et le patronage de la

*Conférence Religieuse Canadienne  
Charlesbourg*

25-26 octobre 1955

---

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTRÉAL 1  
CANADA

# **LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES**

*publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada*

*paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 36 pages*

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

**Prix de l'abonnement:        \$2.75**

*Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.*

**Directeur:** R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: TU. 6911

**Conseil de direction:**

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs responsables: Les Frères des Écoles Chrétiennes

**Secrétariat:** 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.

Téléphone: PLateau 9066\*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

# LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

---

---

Vol. 13, nn. 9-10

MONTREAL Novembre-Décembre 1955

---

---

## SOMMAIRE

	Page
<b>Présentation</b> par Adrien-M. Malo, O.F.M.....	294
<b>Préparation</b> par M.-Cyrille, F.É.C.....	297
<b>Horaire</b> .....	298
<b>Mot de bienvenue</b> par S.E. Mgr L. Audet.....	299
<b>Formation à la chasteté</b> par Adrien-M. Malo, O.F.M.....	302
<b>Chasteté requise des candidats à la vie religieuse</b> .....	309
<b>Formation de la personnalité religieuse</b> par Lucien Dufort, C.S.V.....	317
<b>Rôle de l'Aumônier</b> par M. l'abbé C.-A. Demers.....	328
<b>Relations entre l'Aumônier et les Maîtres de formation</b> par M. l'abbé S. Cantin.....	335
<b>Commissions d'études:</b>	
— <b>Juvénat</b> par Charles-Octave, F.M.....	342
— <b>Noviciat</b> par Auguste-Louis, I.C.....	344
— <b>Scolasticat</b> par Sébastien-Aimé, F.M.....	346
<b>Vœux</b> .....	348
<b>Clôture du congrès</b> par M.-Cyrille, F.É.C.....	349
<b>Tables pour 1955</b> .....	352

## PRÉSENTATION

Le choix des sujets à traiter au congrès des maîtres de formations des RR. FF. Enseignants fut facilité par une consultation écrite organisée par le R.F. M.-Cyrille auprès des intéressés. Les organisateurs ont tout simplement inscrit au programme les sujets désirés.

Personne ne prévoyait que le canon 530 serait l'objet d'un échange de vues qui a clairement manifesté des divergences. Même un vœu demande un exposé clair de ce canon, ce qui n'est facile à présenter. Voici quelques notes en ce sens.

### LE CANON 530

§ 1. Tous les supérieurs religieux ont la stricte défense d'in-  
duire de quelque manière que ce soit les personnes à eux soumises,  
à leur faire la manifestation de leur conscience.

§ 2. Cependant les sujets n'ont pas la défense de pouvoir libre-  
ment et spontanément ouvrir leur conscience à leurs supérieurs;  
bien plus il est avantageux qu'ils s'adressent à leurs supérieurs avec  
une confiance filiale, en leur exposant aussi, s'ils sont prêtres, les  
doutes et les inquiétudes de leur conscience.

Deux questions se posent: De quels supérieurs s'agit-il? Quels  
sont les actes défendus et permis?

### LES SUPÉRIEURS VISÉS

Au sens strict, le supérieur religieux est un religieux qui muni  
de pouvoir ordinaire gouverne une maison, une province, un institut;  
au sens large, c'est un religieux qui en vertu de sa charge exerce un  
pouvoir sur un groupe de sujets. Au sens strict, seuls sont supérieurs  
religieux le supérieur local, provincial ou général. Les autres, comme  
l'assistant supérieur, le maître des novices, le préfet des étudiants,  
le directeur des juvénistes et des postulants, peuvent être dits supé-  
rieurs au sens large.

Le canon 530 vise certainement les supérieurs au sens strict.  
Vise-t-il aussi les supérieurs au sens large, voilà la question.

Les commentateurs qui se prononcent se partagent en deux  
groupes. Le premier répond: OUI. Le second répond: NON, le  
canon 530 ne vise ni les maîtres des novices, ni les préfets des étu-  
diants, ni les directeurs des juvénistes et des postulants. En fait,  
aux 40 consultés, 9 répondent oui et 31 répondent non. Parmi ces  
derniers se trouvent les meilleures autorités. On peut en lire la liste  
avec les références dans l'ouvrage *La Manifestation de conscience en*

*religion d'après le canon 530* par le R.P. F. Huysmans, C.Ss.R., Louvain 1953, p. 76.

Le P. Huysmans qui se range du côté de la minorité, affirme que son opinion peut encore être appelée commune. En tout cas, il tente de prouver que la majorité des commentateurs vont contre la volonté du législateur. Le R.P. E. Jombart, S.J. dans son *Manuel de Droit Canon*, Paris, 1949, a raison d'écrire au n. 285: « Il est *fort douteux* que le canon 530 vise les maîtres des novices, les préfets des Étudiants et les Directeurs des juvénistes et des postulants.

#### LES ACTES DÉFENDUS

Les deux opinions excluent de cette question les choses qui concernent strictement la conscience. De plus, elles interdisent aux supérieurs l'usage de la pression sur leurs sujets. La seule différence qui les séparent consiste en ceci: La majorité des commentateurs permettent aux maîtres des novices, aux préfets des étudiants et aux directeurs des juvénistes et des postulants, de conseiller, de recommander, de proposer à leurs sujets respectifs la manifestation de leur conscience.

#### LA MANIFESTATION DE CONSCIENCE

Le Questionnaire de 1948, au n. 82 interdit la manifestation de conscience *proprement dite*. Ces deux derniers mots précisent qu'il peut exister une manifestation de conscience qui ne serait que large. D'où la distinction de plusieurs manifestations de conscience. Ici rien de juridique ni de traditionnel dans une terminologie dictée pour le besoin de clarté.

La manifestation de conscience *morale* porte sur les fautes, les vices, les tares; elle peut être *sacramentelle* si elle est faite en vue d'obtenir la rémission des péchés, ou *extra-sacramentelle* si elle est faite en vue d'obtenir lumière et force.

La manifestation de conscience *ascétique* porte sur l'état de conscience en ce qui concerne la pratique de la vertu, les progrès accomplis, les difficultés rencontrées; elle peut être *théorique* quand il s'agit des principes enseignés; *pratique* quand il s'agit de leur application. Cette dernière peut porter sur des points occultes, intimes, elle est dite intérieure, ou sur des points extérieurement contrôlables, elle est dite extérieure, ou disciplinaire.

## LE FOR INTÉRIEUR ET LE FOR EXTÉRIEUR

Au cours des siècles une lente évolution s'est fait jour dans une plus ample séparation des deux fors pour le gouvernement des communautés religieuses. Maintenant, l'union obligatoire des deux fors est absolument réprouvée. Cependant l'union libre et spontanée de la part des sujets est encore admise; dans une mesure restreinte pour le cas de la confession, dans une mesure naturellement plus étendue pour le cas de la manifestation de la conscience.

Il resterait à faire l'application de ces enseignements aux maîtres des novices, aux préfets des étudiants et aux directeurs des juvénistes et des postulants, qui cela va sans dire ne sont pas en même temps supérieurs locaux. Les développements mèneraient trop loin pour un texte déjà surabondant.

Il convient de souligner la causerie du T.R.P. Goulet, S.J., provincial et président de la Conférence Religieuse Canadienne. Dans son allocution enjouée, marquée au coin de l'expérience, stimulante, il a reconnu que la Fédération des Frères Enseignants existait avant la fondation de la Conférence Religieuse Canadienne et que celle-ci se propose non pas de supprimer mais de développer, de coordonner les entreprises déjà existantes.

Enfin le climat de fraternité religieuse, de bienveillante collaboration, de sincère enrichissement mutuel ont fait de ces journées des sources de renouvellement, de réconfort et d'encouragement dans le service de l'Église et du Christ-Jésus, notre maître à tous.

*Montréal*

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## PRÉPARATION

Les 12 et 13 avril 1955, quatre-vingt-trois prêtres et frères en charge du recrutement des vocations sacerdotales et religieuses se réunissaient à Charlebourg, sous la présidence de Son Ex. Mgr Lionel Audet, pour étudier les meilleurs moyens de promouvoir dans la charité et l'efficacité la culture des vocations d'élite que réclame la sainte Église.

Ce fut un succès tel que les Congressistes demandèrent une réunion semblable pour les maîtres de formation: Frères directeurs de juvénats et de noviciats. Ce vœu se lisait ainsi: « Que, eu égard aux excellents résultats du présent Congrès, une réunion du même genre soit tenue au profit des maîtres de formation et des directeurs spirituels des Communautés religieuses de Frères Enseignants ». (Vie des Communautés religieuses, Vol. 13, p. 182.)

Soumis à l'Épiscopat, ce vœu reçut son entière approbation le 17 mai 1955. (Lettre de Son Ex. Mgr C. Garant au Secrétaire des Frères Enseignants.) Il en fut de même des Supérieurs Provinciaux des Frères Enseignants qui chargèrent leur Secrétaire de l'organiser pour l'automne 1955.

Diverses entrevues du R.P. Malo, o.f.m., dont on retint les services dès les débuts, comme cheville ouvrière et âme dirigeante, et du F. M.-Cyrille, é.c., avec Son Ex. Mgr Lionel Audet fixèrent les dates d'abord aux 11 et 12, puis aux 25 et 26 octobre; la Villa St-Vincent fut requise; les conférenciers, choisis et demandés; les soixante-deux intéressés furent avisés du Congrès et priés de faire parvenir au Secrétariat général des Frères leurs suggestions, soit pour l'objet des cours, soit pour les questions à faire examiner. Ils furent également invités à lancer auprès de leurs subordonnés, novices et juvénistes, une croisade de prières pour que les délibérations soient bénies de Dieu par l'entremise de la Reine du Rosaire.

Plusieurs demandes venant surtout des directeurs de scolasticats furent agréées dans la mesure des capacités de logement de la Villa St-Vincent. Les Provinciaux furent invités au moins pour la dernière séance d'études. La Conférence Religieuse Canadienne, officiellement avisée, prit le Congrès sous son patronage et promit d'envoyer ses représentants. Déjà le R.P. Malo, o.f.m., avait offert l'hospitalité de la « Vie des Communautés religieuses » pour un compte-rendu officiel et assez complet des travaux du Congrès, qui s'ouvrit le matin du 25 octobre, à Charlebourg, sous la présidence de Son Ex. Mgr L. Audet, évêque auxiliaire de Québec, et en présence de quatre-vingt-dix congressistes.

*Montréal*

FR. M.-CYRILLE, F.É.C.

## HORAIRE

### MARDI, 25:

- 9 h. 15 — Ouverture du Congrès: Son Ex. Mgr LIONEL AUDET  
1er cours: *R.P. Malo, o.f.m.*: Formation à la chasteté
- 10 h. 45 — Repos — Contacts
- 11 h. 15 — Discussion sur sujets soumis — les Congressistes
- 12 h. 00 — Visite à la chapelle
- 12 h. 15 — Dîner — Récréation — Contacts — Repos
- 2 h. 15 — IIe cours: *R.P. Adrien Malo, o.f.m.*: Chasteté requise du candidat à la vie religieuse — Repos
- 4 h. 00 — IIIe cours: *R.P. L. Dufort, c.s.v.*: Personnalité religieuse
- 5 h. 30 — Exercices du mois du Rosaire
- 6 h. 00 — Souper — Récréation — Contacts
- 7 h. 15 — Discussions sur les sujets proposées par les trois groupes de Congressistes:  
Salle du haut: Maîtres de Novices  
Salle du bas: Directeurs de Juvénats

### MERCREDI, 26:

- 9 h. 00 — IVe cours: *M. l'abbé C.-A. Demers*, supérieur du Petit Séminaire d'Ottawa: Le rôle de l'Aumônier — Repos
- 10 h. 30 — Ve cours: *M. l'abbé S. Cantin*, aumônier à Ste-Foy: Relations entre l'Aumônier et le Maître des novices  
Temps libre — On rédige les vœux à soumettre
- 11 h. 45 — Visite à la chapelle
- 12 h. 00 — Dîner — Récréation — Réunion du Comité des vœux
- 1 h. 30 — Rapports sur les discussions tenues la veille au soir  
Vœux du Congrès
- 2 h. 30 — *M. l'abbé Roméo Miville*, directeur de l'Institut de Psychologie et d'Orientation de l'Université Laval, suggère un plan de cours pour les directeurs spirituels — Repos
- 4 h. 00 — Présentation de la Conférence Religieuse Canadienne: le *T.R.P. G. Goulet, s.j.*
- 4 h. 30 — Le mot de la fin, par le *Président d'honneur*: S.E. Mgr Maurice Roy, archevêque de Québec  
Remerciements du *F. M.-Cyrille, é.c.*
- 5 h. 00 — Exercices du mois du Rosaire — Magnificat
- 5 h. 30 — Souper — Départ.

## MOT DE BIENVENUE

Je suis heureux de vous souhaiter la plus affectueuse bienvenue au nom de S.E. Mgr l'Archévêque et aussi, je dirais, au nom de LL. EE. NN. SS. les Archevêques et Évêques de la Province civile de Québec. Ces derniers, en effet, lors de leur réunion de septembre, ont de nouveau hautement approuvé la tenue de la présente assemblée dans la vieille capitale.

Le Congrès du mois d'avril qui groupait ici prêtres et frères préposés au recrutement des vocations sacerdotales religieuses a donné de si merveilleux résultats, que NN. SS. les Évêques et Archevêques ont vivement encouragé le projet de réunir les maîtres de formation des différentes communautés religieuses de RR. FF. Enseignants, désireux de discuter ensemble les problèmes qui se posent dans leurs maisons.

Il me fait plaisir de saluer ici la présence du Très Révérend Père Provincial des Jésuites, le P. GOULET, président de la Conférence Religieuse Canadienne. Nous voulons mettre ce Congrès sous la patronage de la Conférence. L'Épiscopat ne demande pas mieux que de collaborer étroitement avec cet organisme fondé récemment à la demande du Saint-Siège pour le plus grand bien des religieux de notre pays. Nous n'avons qu'une ambition: travailler ensemble au rapprochement et à l'union fraternelle des apôtres qui veulent tous le bien de l'Église et la sanctification des âmes: *in caritate et opere concordés*.

Je remercie bien cordialement les distingués conférenciers qui ont accepté de donner des cours aujourd'hui et demain. Je n'ai pas à vous les présenter: il y a longtemps que vous les connaissez et qu'ils ont donné des preuves de leur estime et de leur dévouement à l'égard des RR. FF. Enseignants.

Chers conférenciers, vous avez devant vous l'un des plus beaux auditoires auxquels on puisse s'adresser. Il est composé de l'élite religieuse de nos communautés: maîtres de jувénats, maîtres de noviciats, maîtres de scolasticats. Ces hommes qui portent sur leurs épaules les plus graves responsabilités, puisqu'ils doivent former les candidats à la donation totale de la vie religieuse, ont été choisis avec soin par leurs Supérieurs. On pourrait leur appliquer ces paroles de Pie XI à propos du choix des maîtres et du directeur spirituel des Séminaires: *Diligens imprimis esto moderatorum magistrorumque delectus atque illius, peculiari modo, cui gravissimum concredatur*

*officium sacerdotalis alumnorum conformationis.*—*Avant tout, votre premier soin sera le choix des supérieurs, des maîtres et tout particulièrement du directeur spirituel auquel incombe une part si délicate et si importante dans la formation de l'âme sacerdotale. Donnez à vos séminaires les prêtres les meilleurs; ne craignez pas de les dérober même à des charges apparemment plus brillantes, mais ne pouvant en réalité, se comparer à cette œuvre capitale et irremplaçable; au besoin, faites-les venir du dehors, de partout où vous en trouverez vraiment à la hauteur d'une si noble tâche. Servatis servandis, ne pouvons-nous appliquer ces paroles aux maîtres des novices ?*

On raconte que des moines qui venaient de faire l'élection de leur abbé annonçaient triomphalement à saint Thomas d'Aquin le résultat du scrutin en disant: « Nous avons choisi le plus savant ». S. Thomas de répondre: « Si doctus est, alios doceat ». On décida alors de recommencer l'élection et cette fois, l'on choisit le plus saint: « Si sanctus est, reprit le Docteur angélique, oret pro aliis ». Enfin, au troisième tour, les suffrages se portèrent sur le plus prudent: « Si prudens est, approuva S. Thomas, « regat vos. » S'il est vraiment prudent, c'est à lui qu'il appartient de vous diriger ». La prudence est la vertu par excellence du bon gouvernement.

Je suis certain que les Supérieurs qui m'écoutent en ce moment ont non seulement la prudence, mais aussi la science et la piété. Ne sont-ce pas là aussi les trois grandes vertus qui doivent briller dans l'âme des maîtres de formation ?

Je souhaite ardemment que règne durant ces deux jours l'atmosphère si réconfortante de notre congrès du printemps dernier: climat de confiance mutuelle, d'estime, de loyauté, de cordialité, de compréhension, de sympathie, de charité surnaturelle.

Certains congressistes étaient venus un peu sceptiques, en avril dernier; ils l'ont avoué eux-mêmes avec la plus grande franchise. Ils sont retournés chez eux l'âme remplie de joie et d'espérance, de réconfort et de courage, de fierté et d'élan.

Nous sommes ici en famille. Je veux donc vous inviter à exprimer avec la plus grande liberté et ouverture d'âme votre avis, à poser des questions, à discuter avec sincérité, à manifester vos désirs, à faire les suggestions qui vous paraîtront opportunes. Nous espérons beaucoup des échanges de vue qui suivront les causeries des conférenciers. C'est au milieu des hommes et avec de pauvres hom-

mes que l'Église doit accomplir son œuvre divine; elle s'attend donc à certaines imperfections.

N'oublions pas de prier pour le succès de ces assises auxquelles vos chefs spirituels attachent une extrême importance. Je ne sais si je suis trop optimiste, mais il me semble que c'est le commencement d'une grande œuvre qui s'opère présentement, œuvre de collaboration amicale, de coordination de nos forces spirituelles, de sainte émulation pour le plus grand bien de l'Église et des âmes et aussi pour l'édification de nos fidèles.

Que l'Esprit-Saint guide nos délibérations et que par l'intercession de Marie, Reine du T. S. Rosaire et Vierge très prudente, il répande dans l'intelligence et le cœur des *amatores fraternitatis* que vous êtes tous l'abondance de ses lumières, de ses grâces et de ses bénédictions!

*Québec*

† LIONEL AUDET,  
*évêque auxiliaire de Québec.*

## FORMATION À LA CHASTÉTÉ

Le Code de Droit Canonique, au canon 565 §, 1 déclare que l'année du noviciat est destinée à former l'âme du novice... par l'enseignement de ce qui concerne les vœux et les vertus, par les exercices aptes à extirper jusqu'à la racine les germes des vices, à dominer les mouvements de l'âme, à acquérir les vertus. Parmi les vertus dont doit être informée l'âme du novice, se trouve la chasteté. Aussi convient-il dans un congrès de maîtres de juvénistes et de novices de réserver une place à l'étude de la vertu et du vœu de chasteté.

D'ailleurs les congressistes ont expressément formulé le désir d'entendre parler de cet important sujet: bien plus, ils auraient indiqué leur choix du conférencier. De bonne grâce, je me soumetts à cette discrète invitation en m'efforçant de répondre aux légitimes attentes des maîtres de formation religieuse. Dans un premier cours, j'exposerai la question de la formation à la chasteté, dans le deuxième cours, je traiterai des garanties de chasteté requise chez le candidat à la vie religieuse.

La formation à la chasteté peut se concevoir de bien des manières. La récente encyclique de Pie XII, qui a pour titre *SACRA VIRGINITAS* développe dans sa troisième partie les moyens à prendre pour conserver la chasteté parfaite. Dans deux lettres collectives du 5 mai 1946 et du 2 janvier 1947, NN. SS. les Archevêques et les Évêques de la province civile de Québec parlent de l'éducation de la pureté chez les jeunes. Pour ma part, je remonterai jusqu'aux sources du conseil volontaire de la chasteté religieuse, puis j'établirai la possibilité de l'état de chasteté parfaite, enfin je décrirai comment nous devons disposer des puissances d'amour de notre cœur. L'ensemble de ce cours offrira des indications pratiques pour la formation à la chasteté.

### I — LES SOURCES DE LA CHASTÉTÉ PARFAITE

La chasteté parfaite jaillit de quatre sources distinctes qui se complètent mutuellement et aboutissent progressivement à une doctrine complète du conseil évangélique de la chasteté.

La première se trouve en Dieu. La Bible au livre de la Genèse 1, 27-28 raconte que Dieu créa les humains de sexe différent, leur commanda la croissance et la multiplication en vue de la conservation de l'espèce humaine. Cette différenciation des sexes tend non pas à la division, encore moins à l'opposition, mais à la collaboration en vue de l'élévation de l'homme à une sublime fonction. Créateur

universel de tout, Dieu crée chacune des âmes et les dépose dans le corps formé par la collaboration de l'homme et de la femme. Dieu reste l'unique créateur; par condescendance divine, il demande aux sexes de s'unir pour former le corps et devenir procréateurs.

Cette collaboration est facilitée par l'attrait d'un sexe vers l'autre. C'est l'amour. A cette fin, en tout cœur humain Dieu dépose des capacités, des puissances d'amour. L'entraînement de cette force assure l'accomplissement de la volonté divine: Croissez, multipliez. Ici il faut remarquer que ce commandement est imposé à l'humanité prise collectivement, et non pas à chacun des individus. C'est ainsi que les paroles de Dieu ont toujours été comprises. L'existence dans l'Ancien Testament des Esséniens, groupement d'hommes qui volontairement s'engagent au célibat, prouve que, pour des fins supérieures, l'homme a cru être individuellement affranchi du commandement divin de la procréation.

La deuxième source, c'est Jésus. Son apport apparaît abondant en ce qui concerne le mariage. Non seulement il ramène l'institution matrimoniale à son unité primitive, à son indissolubilité naturelle, mais il l'élève à la dignité de sacrement du Nouveau Testament par sa présence fort significative aux noces de Cana. Surtout il dicte le conseil de la chasteté évangélique. Au début du c. 19 de son évangile, saint Matthieu rapporte l'incident qui a provoqué les paroles suivantes: « Il y a des eunuques qui sont sortis tels du sein maternel; il y a des eunuques qui le sont devenus du fait des hommes; il y a des eunuques qui se sont rendus tels eux-mêmes pour le royaume des cieux: Que celui qui peut comprendre comprenne! »

Cette parole qui formule le conseil de chasteté évangélique a suscité dans tous les rangs de la société des légions d'hommes et de femmes qui consacrent à Dieu leur chasteté.

Saint Paul, la troisième source, compare l'état du mariage et l'état de chasteté parfaite; il affirme l'excellence et la supériorité du dernier. Cet enseignement est donné au c. 7 de la I épître aux Corinthiens. L'excellence de la chasteté parfaite et sa supériorité sur le mariage ont été définies comme dogme de foi divine par le saint concile de Trente, session 24, canon 10.

Fidèle interprète des enseignements divins, l'Église approuve la pratique de la chasteté volontaire dans l'état religieux en vue de promouvoir plus librement et plus efficacement le royaume de Dieu. Par le vœu, le religieux renonce au mariage, s'engage par un titre

nouveau à l'observance du 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> commandements. Pour lui, toute recherche voulue et directe du plaisir vénérien constitue toujours matière grave: hors ce cas, il peut, même en matière de chasteté, y avoir légèreté de matière.

Le vœu ne supprime pas les tentations, n'exclut pas les soins hygiéniques, ne détruit pas la sensibilité. La lutte ne signifie pas la chute; le sentiment ne s'identifie pas avec le consentement, toute délectation n'est pas vénérienne.

Tel apparaît à partir de sa première source jusqu'à sa précision doctrinale le conseil évangélique de la chasteté.

## II — LA POSSIBILITÉ DE L'ÉTAT DE CHASTÉTÉ PARFAITE

Étant donné la constitution du corps humain en fonction de la procréation, la vie de chasteté parfaite est-elle possible? La question doit être posée pour diverses raisons.

Certains médecins plus téméraires que renseignés soutiennent que la vie de chasteté constitue une diminution de l'être humain. De plus, des apostats se procurent le facile plaisir de répandre sur les communautés religieuses les propos les plus fantaisistes et les plus injurieux. La brochure de Maria Monk présente le type de ce genre de littérature. Enfin ceux qui se sont engagés dans la voie de la chasteté parfaite éprouvent parfois de sérieuses difficultés pour sauvegarder efficacement leur engagement de chasteté. Pour ces raisons et d'autres encore, il convient de se demander si la vie de chasteté reste possible.

A la question ainsi posée, il faut répondre oui en thèse. Pour chaque individu, le cas doit être soigneusement examiné par le directeur spirituel qui portera un jugement prudent. Jésus qui appelle les âmes généreuses à la chasteté volontaire assure les moyens de la fidélité; soutenir le contraire équivaudrait à un blasphème. En fait, qui oserait soutenir que le nombre incalculable des fidèles qui depuis les débuts de l'Église jusqu'à nos jours se sont consacrés corps et âme à Dieu n'ont pas réellement conformé leur vie à leur engagement de chasteté?

La vie de chasteté est possible à condition de devenir une vie. Pour expliquer cette affirmation, je raconterai un fait. Revenant, un jour de Québec à Montréal, je rencontrai un ministre protestant, missionnaire à Hong Kong, en vacance pour une année à Montréal.

Après les salutations d'usage et quelques échanges de vues sur la guerre mondiale, il me demanda de me poser une question, tout en protestant de sa sincérité et de son respect. La question était celle-ci: Comment les prêtres catholiques peuvent-ils vivre sans femme? Je réponds que pour comprendre cette vie de célibat, il faut savoir que l'engagement ne se présente pas comme un fait isolé dans la vie, mais comme le couronnement d'une vie: le jeune homme qui entrevoit la vie religieuse se la représente comme un état de célibat; à son entrée en communauté, cette obligation est spécialement expliquée; à la veille des vœux, l'engagement de la chasteté est nettement formulé avec liberté d'option; l'engagement est librement contracté avec la pleine connaissance des conséquences pratiques...

Cela n'est pas tout. Après l'engagement, la pratique est soigneusement assurée par une vie séparée du monde, imprégnée de recueillement et de méditation, orientée continuellement vers l'idéal par la prière, protégée par un ensemble d'exercices ascétiques... Dans un tel climat, la vie de chasteté est possible. Le ministre avoua qu'il saisissait.

Sans cette vie, la fidélité à la chasteté devient un problème: S. François d'Assise a prononcé ce propos: « Éviter le mal en fréquentant assidûment les femmes est aussi difficile que de marcher dans le feu sans se brûler les pieds ». A la lumière de cette condition, des points de la discipline religieuse prennent leur sens réel: limitation des sorties, contrôle des lettres, restriction des visites au parler et dans le monde...

### III — L'UTILISATION DE NOS PUISSANCES D'AMOUR

Les deux points qui précèdent conduisent à un troisième: Puisque Dieu a préparé notre être aux fonctions de la procréation, puisque la pratique de la chasteté volontaire est voulue par le Christ et sanctionnée par l'Église, que faut-il faire des puissances d'amour déposées en notre cœur par Dieu? Dans l'état du mariage, ces forces suivent leur cours naturel approuvé par Dieu, mais dans l'état volontaire de la chasteté parfaite, que doivent-elles devenir?

La réponse est fournie par le Christ: elles doivent servir au royaume de Dieu. Être chaste uniquement pour être chaste pourrait conduire à un orgueil pernicieux. N'a-t-il pas été dit des religieuses de Port-Royal qu'elles étaient pures comme des anges et orgueilleuses comme des démons? Aussi Pie XII dans l'encyclique *SACRA VIRGI-*

NITAS déclare-t-il que « la virginité est préférable au mariage... en tout premier lieu, parce qu'elle a une fin plus haute: elle est un moyen très efficace pour se consacrer tout entier au service de Dieu ». Comment faire servir au royaume de Dieu ces ressources d'amour, c'est ce qu'il convient d'expliquer.

Il existe une manière erronée de concevoir cette application. Elle consiste à s'efforcer de dessécher le cœur, de tarir ses énergies, de supprimer tout élan affectif, de faire mourir tout noble mouvement d'amour. Elle découle d'une intelligence maladroite de formules courantes: Se renoncer soi-même, mourir au monde, tuer le vieil homme... Elle tend à la chimérique froideur et à l'insensibilité calculée des disciples du philosophe grec Zénon. En fait, elle aboutit à un rigorisme inhumain. Dans son beau livre *Le Christ idéal du moine*, Dom Marmion avertit qu'à force « de vouloir être moine, on peut arriver à n'être plus chrétien ni humain ». Avant lui S. François de Sales avait constaté que « nous nous amusons quelquefois tant à être bons anges que nous en laissons d'être bons hommes et bonnes femmes ».

Les résultats de cette erreur s'avèrent inquiétants. Tout d'abord *perte du temps*, puisque malgré tous ces efforts, les forces d'amour qui adhèrent aux parois du cœur humain continuent d'exister et d'agir. Bien plus, elles deviennent des *sources de désordre*. Refoulées en notre inconscient psychique, à la manière de forces souterraines, elles s'y développent et accroissent leur dynamisme au maximum de leur capacité. Elles parviennent à se manifester en dehors du contrôle de la conscience, au détriment de l'équilibre humain et spirituel. C'est alors qu'apparaissent dans la vie des religieux des *troubles inquiétants* qui affligent nos communautés. C'est comme la vapeur emprisonnée dans une bouilloire: elle finit par faire voler en éclats la bouilloire elle-même.

La vérité reconnaît que, voulues par Dieu, ces puissances d'amour sont bonnes; elles doivent être utilisées pour l'enrichissement du religieux et du royaume de Dieu, grâce au rôle unificateur de la charité. Voici les principales étapes de cette unification.

1) FAIRE L'INVENTAIRE DE SA VIE AFFECTIVE. *A côté des cas spéciaux des enfants secourés de l'affection maternelle, élevés dans un foyer plus ou moins janséniste, il existe des différences infinies: chacun réellement diffère des autres;*

2) ACCEPTER CALMEMENT SON CAS PERSONNEL. *Facilement certains sont jetés dans la panique à la constatation de leur cœur affectueux et seraient tentés d'y voir une*

*contre-indication à la vie religieuse. Erreur! Les grands saints comme S. Augustin, S. François d'Assise, S. Paul, S. Vincent de Paul ne furent-ils pas tous de grands affectueux ?*

3) CONSERVER CES ÉNERGIES VIVES DANS LA VOIE DU BIEN. *En attendant que soit accomplie l'emprise de la charité, c'est la lutte dans le but de redresser les déviations pour maintenir l'amour orienté vers le bien. Le phénomène décrit par Jésus dans la parabole de l'ivraie semé par l'ennemi se reproduit pendant cette période.*

4) DÉVELOPPER INTENSÉMENT L'AMOUR DE DIEU ET DE SON RÈGNE SUR LA TERRE. *Le royaume de Dieu, c'est la grâce en nous. Elle s'y établit à la manière d'un organisme merveilleux dont chaque novice devrait apprendre à connaître la composition, le fonctionnement, la vie et le progrès. Le règne de Dieu sur la terre, c'est aussi la communauté du novice; le maître doit en faire connaître l'histoire, les mérites, les beautés, la mission pour l'établissement de la grâce dans les âmes. A la fin du noviciat, les novices devraient se sentir épris de donation totale à Dieu, à l'Église, à leur communauté. Le règne de Dieu, c'est enfin l'Église avec sa hiérarchie, sa vie liturgique, son histoire, ses promesses d'éternité... Voilà matière surabondante dont le novice doit être informé!*

5) ACCEPTER L'INVASION PAR LA CHARITÉ DE PUISSANCES D'AMOUR. *C'est alors l'unification de toutes les forces vives de la personne, la paix, la liberté, l'épanouissement. Le religieux est donné à Dieu, consacré à son service, fixé à sa mission. Tout entier à son devoir, il mérite confiance et accomplit pour Dieu des travaux qui sans cesser parfois d'être obscurs contribuent à l'enrichissement du corps mystique.*

Combien de temps exige l'unification de toutes les énergies par la charité? Tauler répond: « Quoi que l'on fasse, qu'on s'y prenne comme l'on voudra, on n'arrivera jamais à la paix véritable avant qu'on ait atteint sa 40e année. L'homme doit ensuite attendre encore 10 ans avant que lui soit accordé en vérité le Saint-Esprit, le consolateur, l'Esprit qui enseigne toute chose ». Tauler se trompe. Le temps requis varie avec les individus: pour les uns cette emprise de la charité s'accomplit très vite; pour d'autres, plus lentement; certains devront lutter toute leur vie ou connaîtront des périodes de luttes et de paix. Chacun présente son cas personnel. Sainte Thérèse de Lisieux, à 24 ans, avait terminé cette unification.

Dans l'*Histoire d'une âme* elle écrit: « Que je suis heureuse maintenant de m'être privée dès le début de ma vie religieuse! Je jouis déjà de la récompense promise à ceux qui combattent courageusement. Je ne sens plus qu'il soit nécessaire de me refuser les consolations du cœur: car mon cœur est affermi en Dieu. Parce qu'il a aimé Dieu uniquement, il s'est agrandi peu à peu jusqu'à donner à ceux qui lui sont chers une tendresse incomparablement plus profonde que s'il s'était concentré dans une affection égoïste et infructueuse ».

Voilà quelques notes aptes à guider les maîtres de formation dans la préparation de religieux parfaitement conscients de leur consécration et remplis d'une force presque irrésistible pour l'accomplissement des tâches multiples du royaume de Dieu. Un cœur uni à Dieu, nullement divisé, dispose d'énergies supérieures aux plus redoutables obstacles.

*Montréal*

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

# CHASTÉTÉ REQUISE DU CANDIDAT À LA VIE RELIGIEUSE

## PRINCIPE DE BASE

La loi naturelle enseigne que personne ne peut s'engager dans un état de vie sans posséder l'assurance convenable de pouvoir remplir les obligations de cet état. C'est en ce sens que l'Église présente l'aptitude comme élément essentiel et signe caractéristique de la vocation sacerdotale et religieuse. Or l'état religieux comporte l'indissoluble trilogie des vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Il faut donc déterminer avec toute la précision possible les assurances que doit posséder un candidat pour s'engager au vœu de chasteté.

## CERTITUDE MORALE

Pour prononcer prudemment le vœu public de chasteté, un candidat doit posséder la certitude morale qu'il pratiquera la chasteté. S'il a jadis contracté une habitude *in peccato turpi*, il doit être moralement certain que désormais il évitera de fait habituellement les fautes graves. La certitude morale est celle qui porte sur les faits d'ordre pratique ou sur les vérités concernant la conduite humaine. Par suite de la liberté humaine, l'objet de la certitude morale ne s'impose pas avec la rigueur qui caractérise les vérités d'ordre mathématique ou métaphysique. Aussi si la certitude morale exclut le doute prudent et les possibilités contraires, elle admet la possibilité d'erreur.

Dieu affirme dans la Sainte Écriture qu'il vaut mieux ne pas prononcer de vœux que de ne pas accomplir fidèlement les vœux. De même le Code de Droit Canonique, au canon 538, déclare que tout catholique peut être admis en religion, qui ne soit retenu par aucun empêchement légitime, qui soit inspiré par une intention droite et qui soit capable de porter les charges de la vie religieuse. Or parmi les charges de la vie religieuse, se trouve celle de la chasteté.

## PREUVE DE LA CHASTÉTÉ

Parlant des aspirants à la dignité sacerdotale, dans son exhortation apostolique *MENTI NOSTRAE* (23 sept. 1950), édition de la Bonne Presse, p. 30, S. S. Pie XII exige que la vertu de chasteté soit *depuis longtemps et fermement enracinée dans l'âme*. Les moralistes recherchent la période de temps requise pour fournir la preuve de la vertu

de chasteté. Les avis restent divergents. Voici d'après J. Salsmans, S.J., quelques points susceptibles d'éclairer le problème. Tomber toutes les semaines est le fait d'un consuetudinaire qui ne peut pas prononcer prudemment le vœu public de chasteté. Il faut porter le même jugement de celui qui tombe tous les quinze jours. Celui qui tombe en moyenne une fois par mois n'encourt pas la même exclusion, s'il offre les signes extraordinaires d'une détermination ferme et efficace. N'est certainement pas consuetudinaire celui qui ne tombe qu'à de longs intervalles, par crise, environ une ou deux fois par année. Au candidat qui éprouve souvent de violentes tentations contre la chasteté et y succombe quelquefois, on peut donner le conseil de renoncer à la vie religieuse, excepté s'il possède des qualités exceptionnelles de caractère, de franchise et de piété. Une faute récente avec complice même pour un candidat qui ne serait pas consuetudinaire rend ordinairement impossible la preuve de chasteté.

Ces points ne s'appliquent pas aux situations concrètes avec la rigueur des règles mathématiques. L'état religieux ne suppose pas la perfection acquise, mais aide à l'acquérir par la protection qu'il assure, les secours qu'il offre, les stimulants qu'il dispense.

#### CONDUITE DU CONFESSEUR

Avant l'entrée en religion, le confesseur doit convaincre le consuetudinaire qu'il doit se corriger presque complètement. A cette fin, il l'aidera par tous les moyens possibles; tant que durera la mauvaise habitude, il s'abstiendra d'approuver l'entrée en religion.

Au noviciat, il inculquera la suprême utilité d'un confesseur stable. Évidemment il ne lui appartient pas de supprimer ni même de restreindre les confesseurs extraordinaires et occasionnels concédés par le Code de Droit Canonique en vue d'assurer la liberté des consciences.

A l'approche des vœux, s'il y a lieu, il appliquera strictement les points formulés plus haut, même en refusant l'absolution. S'il ne croit pas devoir aller aussi loin, avec autant d'énergie que d'habileté, il formulera le conseil de ne pas s'engager dans le vœu public de chasteté. Si malgré tout le candidat s'obstine, que le prêtre dégage sa responsabilité au sujet du bonheur à attendre de la vie religieuse entreprise dans de telles dispositions.

Après l'émission des vœux perpétuels, la prévision des chutes ne fournit pas à elle seule une raison suffisante pour demander la

dispense d'un engagement sacré. Le confesseur rappellera au religieux que Dieu ne refuse pas sa grâce à celui qui fait tout ce qui dépend de lui; il l'invitera à recourir aux moyens naturels et surnaturels aptes à redonner la maîtrise de soi et la victoire sur les passions. (Voir le concile de Trente s. 24, canon 9.) Voici en substance la teneur de ce canon. Anathème à celui qui soutient ceci: Tous ceux qui sentent ne pas avoir le don de la chasteté peuvent contracter mariage, même s'ils ont prononcé le vœu de chasteté. En effet Dieu ne refuse pas ce qui lui est demandé avec droiture et ne souffre pas que nous soyons tentés au-delà de nos forces. Le même enseignement est donné dans l'encyclique *SACRA VIRGINITAS*, au début de la III<sup>e</sup> partie. Cependant le danger de scandale et le manque total de courage pourraient justifier la demande d'une dispense. Avant de conseiller cette démarche, il faut considérer avec prudence tous les aspects du cas. Il faut surtout examiner quel espoir de vie chrétienne et pure reste à ce religieux retourné dans le monde après l'expérience de la vie religieuse. Sur ce point, le jugement d'un médecin honnête et prudent est à demander. Le mariage remède aux uns devient aux autres occasion de ruine.

#### ATTITUDE DU SUPÉRIEUR

Le supérieur ne doit admettre en religion aucun jeune homme qui ne soit d'une vertu éprouvée et exempt de toute inclination vicieuse.

Si par des révélations confidentielles, le supérieur a obtenu sur cette matière des connaissances, il est tenu de garder le secret qui selon les cas lie rigoureusement la conscience; dans ces cas, il ne saurait généralement pas imposer le départ, à moins que le départ ne soit imposé par le droit naturel. Il ne persuadera pas ce religieux de quitter que lorsque l'utilité de la religion ou la crainte d'un scandale pour la religion exigent cette intervention.

Si par des moyens autres que les révélations confidentielles il apprend qu'un candidat s'est rendu coupable d'une faute qui n'est pas purement accidentelle, ordinairement il ne l'admettra ni aux premiers vœux ni aux vœux ultérieurs; bien plus, s'il s'agit d'une faute avec complice, il procédera au renvoi même avant l'expiration des vœux temporaires. Il tiendra la même conduite dans le cas d'un profès à vœux perpétuels d'un Institut consacré aux œuvres de charité envers le prochain et tout particulièrement à l'éducation de la jeunesse. (Voir le Code de Droit Canonique, canon 653.)

## ACCEPTATION DE L'APPEL AUX VŒUX

Il appartient aux supérieurs d'une communauté d'appeler à la vie religieuse les candidats qui donnent l'espoir fondé d'une honnête vie religieuse. Il appartient au candidat qui reçoit l'appel de juger s'il peut prudemment l'accepter. Comme ce jugement porte sur des faits de conscience qui échappent aux supérieurs et dont le candidat ne saurait être un juge compétent, il appartient au confesseur renseigné de déclarer si le candidat appelé peut en toute sécurité s'engager dans la vie de chasteté parfaite. En face d'un candidat appelé qui refuse de s'engager parce que le confesseur lui conseille de s'abstenir, les supérieurs éclairés s'inclineront en général devant ce verdict autorisé. Ils pourront avec la discrétion qui s'impose regretter le départ de précieuses recrues, essayer de faire vérifier ce verdict conformément aux ressources de la liberté de conscience, suggérer une prolongation pour le temps de la probation; si le verdict est maintenu, les supérieurs se rappelleront que quand Dieu appelle il donne l'aptitude.

## RÉFÉRENCES

Pour compléter ces données schématiques qui résument la doctrine d'un cours, on pourra consulter: A. CHOLLET, *Dictionnaire de théologie catholique*, le mot *certitude*, cc. 2167-2168; J. SALSMANS, S.J., *Vocation et chasteté* dans la *Nouvelle Revue Théologique* 60 (1933) 401-413; A. VERMEERSCH, S.J., *De virtute requisita religiosis* laïcis dans *Periodica* 20 (1931) 5-8; *L'Ami du Clergé*, 60 (1950) 208; 23 (1901) 555-558.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

## ÉCHANGES D'IDÉES A LA SUITE DES RAPPORTS PRÉSENTÉS AU CONGRÈS DES FRÈRES MAÎTRES DES NOVICES ET DES JUVÉNISTES.

*Premier rapport* du Rév. Père Adrien Malo: *FORMATION A LA PURETÉ*.

*Échange d'idées*

*Quest.* — Il existe un conflit facile et assez fréquent au sujet de la direction spirituelle par un religieux non prêtre. Celui-ci peut-il recevoir des confidences intimes de ses sujets, même pour des points qui toucheraient au fort interne? Plusieurs théologiens disent oui,

d'autres nient ce pouvoir aux religieux non prêtre. Pourrions-nous avoir une direction nette en ce domaine ?

*Rép. du R. P. Malo:* « Si un jeune vient s'ouvrir spontanément à son frère Maître, ce dernier peut le recevoir et le laisser causer. Un jeune ne peut dire comme saint Paul: « J'oublie ce qui est derrière moi ». Non, son passé est devant lui et un jour, il lui faut presque naturellement faire le vide de son âme. A qui ira-t-il ? N'est-ce pas à celui qui partage de plus près sa vie ? Jésus a gardé ses apôtres toujours auprès de lui, afin d'établir l'intimité. Et les Apôtres s'ouvraient à Lui. Il est plus facile que le jeune sujet aille à son frère Maître.

« Si le Conseiller du moment constate qu'il y ait dans les énoncés de son dirigé matière à confession, il favorisera le contact avec le prêtre.

« Mais, comme il est dit dans le Droit Canon, le frère Maître devra toujours s'interdire toute démarche pour amener ses inférieurs à lui faire quelque ouverture de conscience. »

*Rem.* — Cette réponse a été relevée par deux théologiens présents lesquels refusent au religieux non-prêtre le droit d'entendre les confidences des inférieurs relativement aux choses du for-interne. Le Rév. P. Malo maintint son opinion; l'un des vœux du Congrès sera justement de demander à NN. SS. les Évêques de donner une interprétation bien nette du Canon

*Seconde quest.* — (Le P. Malo a en main le texte des questions. La première parlait des sujets qui ne peuvent réellement pas se dominer en cette question... et on y demandait des méthodes de réajustement.)

Le P. répond par le mot de saint Paul: « Il vaut mieux se marier que de brûler... » Le Pape en parle dans *Sacra Virginitas*.

*Troisième quest.* — Initiation sexuelle par les livres ? — Non. Les livres les meilleurs ne sont pas bons. Ils éveillent des imaginations vives. Il vaut mieux que cette initiation se fasse de vive voix. Laisser poser des questions. Ne répondre qu'à ce qui est demandé.

Ici, le R. P. insiste pour que les religieux n'aient pas à faire tout un cours de physiologie masculine et féminine. En cela, le programme proposé pour nos Scolasticats comporterait trop de détails et dont le jeune religieux n'a pas besoin.

Il signale que bien enseigner l'hygiène naturelle est absolument nécessaire pour mener une vie paisible. L'examen médical qui se fait dans les communautés, au postulat ou au noviciat, permettrait au médecin de donner ces indications élémentaires.

*Quatrième quest.* — Que faire si un sujet s'est compromis avec un autre en matière de chasteté ?

*Rép.* — Si c'est vraiment *par surprise* qu'un sujet ait été entraîné, si le reste du dossier est parfait, on peut risquer de le garder. Un cas surprise, c'est le cas d'un enfant qui, tout de même, a su dire non, qui n'a pas consenti. D'après le Rév. P. vouloir nier les cas surprises, ce serait nier l'évidence. Mais ils sont plutôt rares.

*Cinquième quest.* — Que faut-il penser de l'efficacité de la psychologie des profondeurs pour aider un sujet à se réajuster en matière de chasteté ?

*Rép.* — L'introduction de ces méthodes modernes risque de faire oublier un peu l'efficacité de la grâce. Ici S. E. Mgr Audet a insisté sur cette efficacité de la grâce qui agit sans détruire la nature, mais d'une façon bien forte, comme il est arrivé pour saint Paul qui, d'ennemi convaincu des nouveaux chrétiens qu'il était, est devenu si ardent pour le Christ.

Le R. P. Malo fait remarquer que le règlement et le régime alimentaire doivent être adaptés à l'âge et aux occupations des jeunes. Une hygiène naturelle bien observée élimine bien des problèmes.

*Second rapport du R. P. Malo:* Les exigences de l'Église en matière de chasteté.

Questions qui suivirent l'exposé:

*Première quest.* — Un jeune homme arrive à la fin de son postulat sans être parfaitement ajusté sur le plan chasteté. Lui conseillerez-vous de passer quand même au Noviciat ?

*Rép.* — Je lui conseillerais plutôt un séjour de repos dans sa famille, afin de se corriger totalement de sa mauvaise habitude.

*Deuxième quest.* — Comment le frère Recruteur peut-il s'enquérir sur la position d'un candidat qui demande son entrée au Noviciat ?

*Rép.* — Qu'il invite son client à demander l'autorisation à son confesseur. L'enfant donne la réponse du prêtre au Recruteur.

*Objection:* Le frère peut craindre que le confesseur oriente l'enfant plutôt vers le séminaire.

*Rép. de S. E. Mgr Audet:* Il peut se faire que cette erreur soit celle d'un prêtre, comme elle peut l'être d'un frère, de détourner un enfant de son idée première de vocation. Mais le risque est moins grand entre perdre un sujet que d'en admettre un qui soit indigne par défaut d'information.

*Troisième quest.* — Un enfant s'ouvre à son frère Maître sur ses manquements, au moment où il doit se présenter à ses vœux. Que doit faire le frère Maître ?

*Rép.* — Il peut inviter le sujet à se retirer, mais il ne peut l'obliger.

*Quatrième quest.* — Quelle attitude doit prendre un frère Maître lors du conseil des vœux, alors qu'il doit se prononcer sur un sujet, alors qu'il doit informer le conseil... et qu'il soit presque le seul à pouvoir le faire ?

*Rép.* — Un frère Maître qui a dirigé un sujet au for interne ne devrait pas avoir à voter. C'est ce qui se fait d'ailleurs dans les collèges et les communautés de Pères.

Ici, S. E. Mgr Audet a insisté sur l'importance de garder ce secret qui est plus qu'un secret professionnel. C'est un secret « quasi sacramental ». Il faut avoir un très grand culte du secret.

*Cinquième quest.* — Dans l'ensemble, faut-il traiter la question de pureté avec sévérité ou bien avec une certaine largeur ?

*Rép.* — Il faut, dans l'acceptation des sujets, avoir une certitude morale de fidélité.

Une remarque, ou plutôt une dernière recommandation de S. E. Mgr Audet: « Il faut donner beaucoup de lumière sur la loi de la pureté, sur ce qui est vraiment matière de chasteté, faire la distinction sur ce qui est directement opposé à la chasteté, l'impudicité, et sur ce qui n'est qu'immortification, sensualité. Pour la paix des âmes, il faut donner ces distinctions. »

#### *Après le rapport du Rév. P. Dufort:* FORMATION DE LA PERSONNALITÉ.

*Première quest.* — Quels tests sont conseillés pour découvrir les faiblesses dans le développement de la personnalité ?

*Rép.* — Ces tests doivent être appliqués par des techniciens.

*Deuxième quest.* — Est-il conseillé de diviser les juvénats en deux, les grands juvénistes ensemble et les plus jeunes de leur côté ?

*Rép.* — Certainement. Des deux côtés, on a d'avantage l'occasion de s'affirmer, de devenir chef. De plus un groupe plus restreint permet à un frère Maître de mieux suivre son monde.

*Remarque:* Sur une remarque du R. P. Dufort que les enfants nous arrivent peu préparés au Juvénat, S. E. Mgr Audet signale que le manque de religieux et de religieuses dans les basses classes va créer bientôt un gros problème pour le recrutement. C'est dès la quatrième année que doit être semée l'idée de vocation. Son Excellence insiste sur l'atmosphère de piété à maintenir dans l'école, sur la piété bien personnelle à éveiller. Sans cet engagement personnel, les pratiques de piété seront sans lendemain. Que l'A. C. fasse étudier l'Écriture en équipes, qu'on invite les jeunes à se réserver un peu de lecture spirituelle chaque jour...

ESSAI SUR LA  
FORMATION DE LA PERSONNALITÉ  
RELIGIEUSE

Les quelques idées que j'exposerai devant vous au cours de cette causerie méritent tout au plus le titre d'*essai* sur la formation de la personnalité religieuse.

Comme nous avons été à même de le constater, le travail du discernement et du recrutement des vocations religieuses est en quelque sorte préliminaire et il réclame le concours non seulement d'âmes apostoliques mais encore d'esprits avertis.

Maintenant le temps est venu de nous rappeler que ces jeunes âmes d'élite que sont les futurs religieux, il ne suffira pas de les garder bien jalousement et de les protéger; il faudra les éduquer, les former dans le sens de leur vocation spéciale; il faudra épanouir en eux « leur » personnalité *humaine, chrétienne* et surtout *religieuse*.

Comme la grâce ne détruit pas la nature mais qu'elle bâtit avec elle et en elle, la corrigeant, l'améliorant, la divinisant, et que la personnalité humaine ne saurait, en un sens, se dissocier de la personnalité religieuse, demandons-nous bien loyalement, au tout début de ces considérations, si, parfois, souvent même, il n'y aurait pas eu danger d'escamoter le point de vue simplement humain dans les âmes délicates des jénéristes et des novices, et même, pour vouloir trop bien faire, de mettre quelque peu en veilleuse le point de vue simplement chrétien.

Une personnalité n'est pas un tout à compartiments, la somme de divers traits, ou un agglomérat fait des différences individuelles des diverses fonctions de l'adulte. Le croire ne serait que s'exposer, avec la meilleure volonté du monde, à ne faire que du placage, et, au lieu d'asseoir l'édifice sur des bases bien en place et d'enraciner l'arbre dans ses profondeurs, n'exercer qu'une action superficielle et peut-être sans consistance.

Chez tout adolescent normal de 12 à 20 ans, nous savons qu'il existe une *évolution psychologique*, puis, et en même temps une *évolution religieuse* dont ne peut et ne doit se soustraire ou être soustrait le jénériste ou le novice, quel que soit la qualité des intentions.

Ne pas connaître ou ne pas soupçonner le drame qui se joue dans l'âme et le cœur de chaque adolescent, ne pas vouloir en quelque manière s'adapter à lui pour l'aider, dans les diverses phases de son évolution, ne serait-ce pas comme fatalement le vouer à une sorte

d'*infantilisme*, dont il sera la première victime; ne serait-ce pas s'exposer à entretenir ou à cultiver, inconsciemment, ces sortes de *névroses* dont pourra se colorer, à son insu et à son détriment, sa vie individuelle, communautaire et apostolique de demain ?

Le problème de la formation de la personnalité religieuse *se pose de façon impérative*, mais nous ne pouvons que tout au plus y toucher, tout juste assez pour favoriser les lumières de vos suggestions marquées au coin de l'expérience et d'un vrai zèle apostolique.

Dans le but d'élucider les approches de ce problème, nous examinerons — *en premier lieu* — *le point de départ* de cette personnalité religieuse, la prenant telle qu'elle existe au tout début du jувénat. En regard, nous fixerons *son point d'arrivée*, la voyant épanouie chez le religieux profès. Ceci nous permettra — *dans une seconde partie* — de suivre l'adolescent en croissance et de rechercher *quels facteurs* pourraient bien l'aider dans la conquête de lui-même et favoriser, par suite, l'intégration d'une personnalité religieuse franchement épanouie.

#### I — LE POINT DE DÉPART ET LE POINT D'ARRIVÉE

Ce jeune homme qui franchit le seuil du jувénat, *quel est-il ?*

C'est à peine un adolescent, mais déjà bien marqué des caractéristiques du milieu de son siècle. Comme une grâce singulière semble avoir gravé en lui des signes probables d'une vocation religieuse et apostolique non-sacerdotale, il a été invité à considérer plus attentivement si telle est bien la volonté du Ciel, et à préparer sa montée vers le Maître dans une atmosphère convenant à son état d'âme et par des moyens appropriés.

*Psychologiquement*, le jувéniste termine à peine cette phase infantile mélangée de crises de désadaptation et de réadaptation élargie, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre psychique ou social.

*Au point de vue religieux*, il est encore à la période dite de « foi imitative », en ce sens que depuis l'âge de raison, il a reproduit comme tout naturellement les pensées, les sentiments et les gestes de son entourage. La religion, chez lui, est moins riche de pensées que d'émotions et de pratiques. C'est sans discussions que sa raison accepte ce qu'on lui présente. Le culte divin est pour lui une sorte de fête. Comme sa confiance en Dieu est entière, il se croit prêt à tous les

sacrifices. Sans l'influence nocive de certains mauvais compagnons, il peut avoir traversé sans trop de heurts l'écueil de l'éveil parfois précoce de la sexualité. C'est l'époque où il vient d'entendre, peut-être clairement, au fond de son cœur, le tendre appel du Maître vers une voie sublime. Dans la candeur et la sincérité de sa jeune âme, il a voulu librement, sinon toujours spontanément, être pour toujours l'ami de Dieu et faire connaître son saint nom, en enseignant la justice aux petits et aux humbles.

Qu'on le veuille ou non, ce jeune homme est *de son temps et d'un milieu* dont il subit l'emprise profonde. Comme les jeunes qui l'entourent, il semble fort indépendant, peut-être, plus actif que ses devanciers, plus nerveux, défiant de tout ce qui sent l'institutionnalisme. Mais de fait est-il moins généreux ? Doit-il s'attendre à ce qu'on lui applique les mêmes empreintes, qu'on le plie aux mêmes méthodes qui ont modelé les générations précédentes ? Si les agents providentiels qui l'ont aidé dans le discernement de sa vocation l'ont fait avec prudence et zèle, il est heureux et fier de s'engager généreusement dans la milice du Seigneur, et il acceptera avec courage les sacrifices réels que comporte nécessairement sa sublime vocation.

Voilà pour le point de départ. Maintenant comment définir le *point d'arrivée* ou d'intégration de la personnalité du religieux ?

Posons *quelques principes*. Nous savons que l'homme ne se parfait réellement que s'il se détermine et qu'il ne se réalise qu'en choisissant.

Le religieux n'a pas à réaliser « la » perfection mais « sa » perfection dans le contexte précis que lui a déterminé la Providence.

Or, l'on peut dire que la personnalité humaine — qu'on définit, sommairement, ce principe un et identique de nos actes et de nos sentiments — aura atteint son point de plénitude lorsqu'elle n'aura plus besoin de tutelle. Contrôlant ses propres moyens d'action, elle se suffira en quelque sorte.

Conséquemment, la structure mentale humaine, chrétienne et religieuse sera stabilisée, dans un profès, quand celui-ci sera parfaitement adapté au milieu dans lequel il aura à vivre, et, quand, en même temps, il se dégagera et s'élèvera suffisamment au-dessus de ce milieu pour s'affirmer librement lui-même.

Comme chaque conscience a sa façon particulière d'opérer la prise de possession du milieu où elle vit, une conscience religieuse n'est vraiment personnelle qu'à condition d'avoir bien à elle son point

de vue sur l'existence. Et cette prise de possession, elle s'opère efficacement dans la conquête graduelle et la maîtrise de soi, laquelle s'accompagne concrètement de vertus humaines, chrétiennes et religieuses individuelles, et sociales.

*De fait*, cette personnalité intégrée du religieux adulte, elle sera la *résultante* de l'équilibre de quatre éléments ou facteurs prédominants qui auront contribué à lui donner son profil définitif.

D'abord, sa propre constitution individuelle à la fois *somatique et psychique*;

Deuxièmement, *l'apport des facteurs d'entourage, particulièrement les maîtres et les directeurs de conscience*;

En troisième lieu, *le dynamisme et les réactions de la volonté propre qui constituent le caractère*;

*Dans tout cet ensemble jouera, en dernier essort et surtout, la touche impondérable et sûre qu'est la grâce de l'Esprit sanctificateur, qui accentuera le sens de l'engagement dans la voie d'amour total où la Providence appelle pour un don définitif.*

C'est en ce sens précisément que Sa Sainteté Pie XI déclare dans son encyclique sur le sacerdoce: « Une vocation c'est moins un coup de cœur, un attrait sensible, qu'une intention droite jointe à un ensemble de dons physiques, intellectuels et moraux. La vocation, c'est la secrète pente d'un tempérament, le point de convergence d'un ensemble de qualités. Un tempérament spirituel est en partie donné et en partie acquis... C'est dans ce déterminisme relatif que notre liberté devra jouer. Le drame de notre personnalité, c'est la lutte entre ce que nous avons reçu et ce que nous devons être ».

## II — LES MOYENS DE FORMATION

Deux centres de formation aident à parfaire cette personnalité religieuse et à l'épanouir: le juvénat puis le noviciat. Comme des études bien à point et fort intéressantes ont déjà été présentées au Congrès religieux Canadien, sur l'élaboration de la personne religieuse du novice, on me permettra d'insister particulièrement, de retenir votre charitable attention, sur ce qui pourrait aider l'évolution normale et progressive du juvéniste.

Disons, tout d'abord, que ces institutions, appelées *juvénats* ou *juniorats*, elles n'ont pas simplement pour but d'être comme des réservoirs qui alimentent le recrutement religieux; ils ne jouent pas non plus le rôle exclusif d'école primaire supérieure ou de cours secondaire, qui pourrait offrir sans plus — sous un climat de protection ou de serre-chaude — l'instruction de base nécessaire au futur religieux enseignant. Leur mission, comme celle des séminaires,

est de beaucoup plus élevée. Dans une atmosphère de vie, de lumière, de sympathique compréhension et, en quelque façon, de liberté bien comprise, ils ont à préparer de façon positive et adaptée, la formation — en profondeur et en étendue — de la personnalité au sens le plus complet du religieux de demain; ils ont à l'aider à s'épanouir progressivement et pleinement dans le sens spécial de sa sublime vocation.

Pour être de véritables coopérateurs de l'Esprit-Saint, qui sait respecter intégralement l'ordre providentiel et ne brutalise pas les âmes, il semble bien que les éducateurs choisis pour présider à l'élaboration de cette personnalité religieuse, doivent *premièrement* s'inspirer d'une connaissance avertie de la PSYCHOLOGIE du juvéniste qui traverse alors les deux premières phases de son adolescence. Pour *amener* le jeune homme, au cœur duquel brûle un idéal si haut et désintéressé, à *coopérer* positivement à sa propre évolution humaine et religieuse, ils devront ensuite lui faire **PRENDRE CONSCIENCE DE SES RESPONSABILITÉS**. Enfin, il semble que leur réel **SOUCI D'ADAPTATION** leur fera un devoir d'ajuster leurs méthodes collectives et individuelles tant à *la typologie religieuse* des jeunes qu'au *degré d'évolution réelle* de leur personnalité religieuse en fixation.

C'est ainsi que se dessinera peu à peu et s'inscrustera dans leur âme le *sens de l'engagement* qui fera d'eux des amants exclusifs du divin Maître, tout dévoués à ses intérêts.

#### LA PSYCHOLOGIE HUMAINE ET RELIGIEUSE DU JUVÉNISTE

C'est sur l'arrière-plan psychologique de l'âge en évolution que se dessinent les traits de la personnalité religieuse.

Constitution mentale, tempérament et caractère sont les premiers éléments constitutifs d'une personnalité. Ils se modifient, se nuancent, se fixent selon les instincts sûrs et les réactions de l'être en croissance.

Nous savons que la *première période* de l'adolescence est dominée par des troubles de désadaptation qui entraînent, avec le repli sur soi, une véritable reviviscence de l'égoïsme. Ce dernier se traduit souvent par le conflit avec les adultes en qui l'adolescent voit vite des adversaires incompréhensifs. La *seconde période*, qui correspond aux dernières années du jувénat, se colore habituellement de désintéressement et de pureté. Progressivement, l'adolescent devient

sensible aux progrès sociaux les plus nobles. Une sorte de « moi idéal » peut même se constituer qui le maintient en dehors de la réalité immédiate. Dans tous les domaines, l'adolescent aspire à des systèmes de vérité solides et définitives qui donnent elles-mêmes assiette et appui au sentiment de la personnalité propre.

Pour une connaissance plus individuelle de l'adolescent, en quelque sorte nécessaire, la *méthode des tests* pourrait bien apporter ici son aide, surtout si elle est maniée par de véritables spécialistes. On reconnaît généralement qu'elle peut renseigner sur la résistance nerveuse, l'honnêteté naturelle, l'équilibre des facultés, le type religieux, la sociabilité.

Avec l'adolescence, le *besoin religieux* prend aussi une signification bien différente. Jusqu'alors l'idée de Dieu était la limite de l'explication causale. Voici qu'elle commence à naître du désarroi intérieur, du besoin d'aide, des exigences croissantes de l'intelligence et du sens critique. C'est l'âge de la « foi bouleversée », comme dit Guittard.

Les remous de la puberté provoquent les premières hésitations au sujet de la vocation et même parfois à l'égard de la foi. Comment ignorer alors que les réactions des jeunes, devant les tentations sexuelles, détermineront d'une façon prépondérante leur futur comportement dans leur vie surnaturelle et particulièrement dans la poursuite de leur vocation qui se fait sur des chemins montants ?

*Une période critique peut être celle des vacances* qui est, sans contredit, une époque de dangers accrus. Est-ce à dire qu'il faille séparer les juvénistes de la société et les faire vivre dans une sorte d'isolement ? Parlant de ceux qui sont appelés au sacerdoce, S. S. Pie XII remarque dans *Menti Nostrae* que ces candidats doivent être « *aguerris* ». M. l'abbé Émile Hudon, dans la *Semaine religieuse de Québec* du 27 mai 1954, explique ce terme en disant que les jeunes doivent être « au courant des problèmes du monde actuel, vivant pendant les vacances dans un milieu familial sain et serein parmi leurs frères et sœurs, en contact avec toute la parenté ».

A tout événement, selon que les jeunes pactisent avec le péché ou qu'ils le combattent généreusement, ils font baisser ou monter leur potentiel spirituel et partant l'essor de leur personnalité religieuse. Comme tous les autres adolescents de leur âge, les juvénistes auront à faire face à l'inconstance, à la faiblesse, au conformisme, au respect humain, à cette sorte d'amertume que laisse dans l'âme

une lutte jamais achevée. L'influence des condisciples aura aussi un rôle à jouer: la cire qui n'est pas encore refroidie et durcie subit facilement les poussées de l'ambiance.

#### LE SENS DE LA RESPONSABILITÉ

Heureusement qu'à cette heure surtout où il se débat sur les pentes abruptes de l'idéal, le juvéniste pourra trouver, dans l'ambiance où il évolue, lumière et force.

Pourvu qu'il n'y mette pas d'obstacle volontaire, il pourra toujours compter sur la grâce divine, qui lui apportera les secours adéquats dont il a besoin. C'est que, nous le savons, *l'agent premier* de toute éducation comme de la formation de la personnalité religieuse, c'est Dieu lui-même, qui oriente par des touches invisibles et sûres les potentialités que la nature a déposées en lui. Qui pourra mesurer en ces jeunes à l'âme neuve et ardente, confiante et pure, l'influence irremplaçable de l'union à la divine Victime au moment du saint Sacrifice de la messe, modèle du leur? Quels moments d'intimité féconde procure la communion quotidienne fervente! On ne redira jamais trop l'apport invisible mais certain de la dévotion à Marie, aux saints Patrons de la communauté, des confessions régulières faites avec un grand esprit de foi, des retraites adaptées aux états d'âme, qui, peu à peu, découvrent les largesses incomparables de l'amour divin comme ses crucifiantes exigences.

L'action du confesseur et du directeur spirituel mis en confiance pourront avoir une influence décisive pour dénouer l'écheveau du microcosme intérieur: il sera comme un phare toujours allumé au centre de la bourrasque. Par sa lumière bienfaisante, le problème de l'amour sera clairement posé et le calme reviendra par l'orientation des instincts sublimés.

L'action concertée et sympathique, patiente et vigilante des directeurs, des parents et des maîtres, représentants de l'autorité divine, assurera un climat de protection et de confiance.

Mais si l'agent premier de l'éducation est Dieu, en un sens, *l'agent principal*, c'est *l'adolescent* lui-même, doué par sa nature d'une volonté libre qui lui permet d'accepter ou de rejeter les influences qui s'exercent sur lui, de dire oui ou non à toute sollicitation.

D'où la nécessité pour l'éducateur de se faire accepter et de s'efforcer à amener l'adolescent, par une discipline ferme mais constructive, dans un milieu scolaire et social approprié, à tailler sa propre

stature personnelle et religieuse. Seule l'activité déclenchée du dedans est vraiment humaine et génératrice d'habitudes solides. Retenir un mot qui lui monte aux lèvres, rester impassible sous une algarade cinglante, accepter sans broncher une punition imméritée, s'humilier et prier à l'heure de la tentation, se plier courageusement à certains points du règlement qui déplaisent, ne pas s'énerver quand les personnes et les choses lui résistent, prendre les mille et un inconvénients de la vie avec le sourire, autant de victoires, autant de fructueuses affirmations d'une personnalité qui prend racine et s'assouplit. De tous les efforts de caractère, *le plus difficile* et le plus nécessaire à ce moment, au juvéniste qui veut poser en lui les assises d'une personnalité forte et bien trempée, *c'est la maîtrise de soi* au milieu des mille poussées de l'instinct et des appels impératifs de la nature en évolution. Quel trésor de générosité et d'héroïsme même ne recèle pas le cœur pur d'un adolescent, surtout si Dieu l'invite à respirer l'air des cimes! S'il consent à brider sa nature en éveil, c'est pour lui donner plus de vigueur et canaliser ses puissances vers le bien supérieur qu'est sa vocation d'immolé et d'apôtre.

#### LE SOUCI D'ADAPTATION

Cette coopération volontaire et libre du juvéniste qui tend à la pleine maîtrise de soi, elle sera singulièrement facilitée par le réel souci d'adaptation des maîtres qui voudront harmoniser leurs efforts avec : a) la typologie religieuse des adolescents ; b) avec leur degré d'évolution psychologique, et — on pourrait ajouter — avec leur tempérament propre.

##### a) *La typologie religieuse*

Il ne faut que peu d'expérience pour s'apercevoir que, parmi les juvénistes, comme chez les jeunes étudiants de chez nous, en général, les uns seront comme naturellement *plus généreux et plus fervents*. L'importante vertu de foi ne sera pas comme plaquée artificiellement sur la vie de ces derniers, mais elle s'harmonisera avec leurs aspirations profondes. Il ne faudrait pas hésiter à proposer à ce premier groupe de juvénistes des exemples héroïques, dont le récit des hauts faits suffira à maintenir ou à créer l'enthousiasme et à provoquer l'imitation. Une flamme ardente brûle en leur cœur et elle doit être entretenue par l'action qui virilise.

D'autres, bons jeunes gens, paraîtront plus hésitants: ce sont *les indécis, les partagés*. Remplis d'excellents désirs, ils ont assez de

## INVITÉS D'HONNEUR ET CONGRESSISTES \*

SON EX. MGR MAURICE ROY, archevêque de Québec  
SON EX. MGR LIONEL AUDET, président d'honneur  
R.P. Adrien Malo, o.f.m., directeur et conférencier  
R.P. L. Dufort, c.s.v., provincial, conférencier  
M. l'abbé Stanislas Cantin, aumônier des F.É.C. à Ste-Foy,  
M. l'abbé C.-E. Demers, Sup. du Petit Séminaire d'Ottawa,  
M. l'abbé Roméo Miville, conférencier  
Frère M.-Cyrille, é.c., secrétaire général et organisateur  
R.P. Gérard Goulet, s.j., provincial, Président de la Conférence  
Religieuse Canadienne  
R.P. René Dumas, p.s.v., Provincial  
R.P. A. Bilodeau, p.s.v., supérieur de la Villa St-Vincent  
Abbé J.-Marie Fortier, Grand Séminaire de Québec  
F. Alvarez, s.-c., Grand Noviciat de Rome

### PROVINCIAUX

R.P. Jacq, s.m. — St-Anselme  
FF. Marc-Marie, é.c., — Ste-Foy  
Bruno, s.-c., — Champigny  
Gaétan, s.c., — Granby  
Gaston-Adrien, i.c., — Oka  
Paulin, s.g., — Montréal  
Léon-François, i.c., — Pointe-du-Lac  
Pascal, s.g., — Champlain  
Marcien, i.c., — La Prairie  
Antonin-Jean, i.c., — Dolbeau  
Bertin-Joseph, i.c., — St-Romuald  
Pierre-Ferdinand, M., — Lévis  
Arnould, é.c., — V. — Ste-Foy  
Omer, é.c., — V. — Ste-Angèle

### LES RR. FF. CONGRESSISTES

#### F.É.C.

Philippe — J. de Laval-des-Rapides	Marie-Benoît — N. de Ste-Foy
Benoît — N. de Laval-des-Rapides	Désiré — J. de Ste-Angèle
Ovide — S. de Laval-des-Rapides	Marcel — J. de St-André de Kamouraska
Marc-Philippe — J. de St-Jérôme	Marie-Philibert, sec.- adjoint du C.
Joseph — J. de Compton	Herman — S. de Ste-Foy
Grégoire — J. de Ste-Foy	

(\*) J. signifie *Juvénat* — N.: *Noviciat* — S.: *Scolasticat*. — Vu la différence d'acception dans les diverses communautés du terme *Postulat*, il n'en a pas été tenu compte dans la présente liste; ils sont connus sous le nom de *Juvénats*.

PREMIER CONGRÈS DES MAÎTRES DE FORMATION



organisé par la Fédération des Frères enseignants  
avec la gracieuse autorisation de l'Épiscopat  
sous la présidence de SON EX. MGR LIONEL AUDET  
et le patronage de la CONFÉRENCE RELIGIEUSE CANADIENNE

*De gauche à droite:* R.P. J. PAQUIN, p.s.v. — F. DÉSIRÉ-GABRIEL, M. — F. DOMINIQUE LECLERC, c.s.c. — R.P. A. BILODEAU, p.s.v. —  
F. M.-CYRILLE, é.c., secrétaire — R.P. ADRIEN MALO, o.f.m., directeur — Son Ex. Mgr LIONEL AUDET, président d'honneur —  
Son Ex. Mgr MAURICE ROY, archevêque de Québec — R.P. G. GOULET, s.j., Président de la C.R.C. — R.P. DUMAS, p.s.v. —  
R.P. L. DUFORT, c.s.v., conférencier — R.P. JACQ, s.m. — F. GAÉTAN, s.c. — P. L. PILON, c.s.v.

Les Supérieurs Provinciaux occupent le centre de la deuxième rangée.

### C.S.V.

H. Dieumegard — J. de Montréal-Nord. F.-P. Lefebvre — J. de Berthierville  
P.-E. Jetté — N. de Joliette P.-L. Pilon — N. de Rigaud  
F.-Alp. Bernier — J. de La-Ferme (Abitibi)

### C.S.C.

G.-E. Desjeans — S. de Côte-des-Neiges Jude Cournoyer, Recrut. — L'Abord-à-  
G. Poirier — J. de St-Césaire Plouffe

### CHARITÉ

Valérien — N. de Québec Blaise — J. de Drummondville  
Hercule — J. de Sorel Zéphirin — Recruteur, Mtl

### ST-GABRIEL

Léo — J. de Québec Clément-Marie — J. de St-Bruno  
Louis-Bertrand — S. du Sault Émile-Henri — J. de Mascouche  
Sylvain — J. de Champlain

### MARIANISTES

P.-M. Égron — N. de Lévis F.-D. Beaudoin — J. de St-Anselme

### MISÉRICORDE

Ermin — N. d'Huberdeau Gélase — J. de St-Denis sur Richelieu

### MARISTES

Joseph-Adonis — Scol. d'Iberville Louis-Cécillien — J. de Desbiens  
Paul-Victor — J. d'Iberville Charles-Octave — J. de Lévis  
Hormisdas — N. de St-Hyacinthe Aimé-Louis — N. de Château-Richer  
Roméo — J. de St-Hyacinthe Pierre-Adolphe — D. de Lévis  
Désiré-Gabriel — J. de St-V. de P. Sébastien-Aimé — D. à La-Malbaie  
Gabriel-Étienne — J. de Beauceville

### ST-FRANCOIS-RÉGIS

Alphonse — Chicoutimi Hudon — Chicoutimi

### F.I.C.

Bernard-Pierre — J. de LaPrairie Prosper-Émile — J. de Dolbeau  
Canisius — J. de LaPrairie André-Gérard — J. de Grand-Sault, N.B.  
Remi-Marc — J. de Phillipsburg Louis-Eugène — N. de St-Romuald  
Norbert-Marie — J. d'Oka Armand-Joseph — J. de Pointe-du-Lac  
Auguste-Louis — N. d'Oka Auguste-Marie — Recrut. à LaPrairie  
Félicien-Charles — S. de Pointe-du-Lac Maxime-Louis — J. de St-Romuald  
Gérard-Eugène — J. de Pointe-du-Lac Roger-Jean — J. de Pointe-du-Lac  
Gérard-Eugène — J. de Pointe-du-Lac Hyacinthe — J. de St-Romuald  
Ange-Gabriel — J. de Dolbeau Léopold-Auguste — Recrut. à Pte-du-Lac

### S.-CŒUR

Florentien — N. de Granby Elric — J. de Cornwall  
Jean-Marcel — N. de Bromptonville Jules-Édouard — J. de Petit-Rocher, N.B.  
Stanislas — J. de Champigny Hilaire — Recruteur à Granby  
Georges-Albert — N. de Champigny Eugène — J. d'Arthabaska  
Jean-Berchmans — J. des Éboulements Eugénien — N. d'Arthabaska  
Jean-Noël — J. de Rimouski Marie-Edmond — Recrut. à Champigny

Les RR.PP. Maurice Couture, Gabriel Fortier, Jean Paquin,  
Jacques Dostie et David Lachance, tous de St-Vincent de Paul,  
ont aussi suivi le congrès.

difficultés à leur donner une forme concrète. Leur vie morale et religieuse s'inspire d'une règle plus que d'une amitié. Aussi leur dynamisme spirituel garde un caractère de tension. Quelle stratégie choisir pour appuyer ces âmes d'adolescents, belles mais parfois faibles ? Comme au début de leur jувénat, elles ont tendance à rester plutôt passives, la manière forte aura peut-être pour elles un avantage temporaire. Surtout, il semble qu'il faudra se garder d'une pédagogie négative faite d'interdictions et de sanctions, mais préconiser, au contraire, la bonne volonté, la donation joyeuse et entière.

Il est un troisième groupe de jувéniste qui mérite un soin spécial et qu'il est peut-être plus difficile d'aider dans l'élaboration de leur personnalité religieuse: ils peuvent être qualifiés encore avec Louis Guittard, de *traditionnalistes*. Ces derniers semblent moins chercher Dieu que ses dons. N'y aurait-il pas avantage alors d'alléger parfois pour eux certains exercices religieux obligatoires pour en faciliter d'autres plus facultatifs ? Un point d'importance, pour eux, c'est qu'à certaines heures de leur ascension spirituelle, ils puissent vibrer à l'appel de l'idéal et se mette bien en devoir d'y répondre par une option qui leur est propre. Le compagnonage des fervents, dans les jeux organisés comme dans les divers cercles et autres organisations, fouettera en eux leurs bons désirs, trop vite assoupis.

#### b) *Les phases de l'évolution*

Pour que l'adaptation des maîtres soit encore plus conforme aux besoins réels de la croissance de la personnalité religieuse, elle devra enfin suivre la courbe parcourue par l'évolution religieuse, au moins dans ses variantes majeures.

Ordinairement le jeune qui franchit le seuil de cette première oasis de formation qu'est le jувénat, en est à une époque de sa vie en croissance qui lui ménage une certaine *stabilité*. L'heure est d'importance pour former en lui une volonté constante, pour lui faire contracter des habitudes volontaires et réfléchies, pour diriger positivement son effort moral en tenant compte de sa qualité maîtresse ou de son défaut dominant. Il comprendra plus facilement que le sacrifice est comme l'envers de l'option vers la vie ascendante, vers une vie de donation sans réserve. Il passera ainsi avec moins de heurts des poussées de son jeune dilettantisme au drame sévère du renoncement ordonnateur de la vie.

Quand sonne l'âge de l'adolescence proprement dit, le jувéniste entend être traité en grand. Ce sera l'heure d'*accepter l'affirmation*

*d'une personnalité* qui se cherche. La fermeté de l'éducateur doit se faire plus discrète, se gardant surtout d'intimider ou d'humilier. L'expérience personnelle devient école de vie et de caractère et cette expérience, elle se prend partout: au jeu, dans le travail en équipe, à l'heure de l'étude et jusque dans l'expression de sa dévotion quotidienne.

Il n'y a pas à se surprendre à cette époque, que le juvéniste ait *quelques hésitations*. Le danger serait bien plutôt, pour l'éducateur, de tenir l'adolescent dans l'ignorance, de cacher la lumière sous le boisseau, choisissant, pour ainsi dire à sa place et s'efforçant d'adapter ensuite ses diverses potentialités à l'orientation qu'on croira ou qu'on voudra être la sienne. Ne serait-il pas dangereux et regrettable même d'alourdir la conscience de l'adolescent du poids de nos propres inquiétudes et de notre déception ?

Mieux vaut recevoir avec la plus franche sympathie, sans mâchonner de vains regrets, les sincères ouvertures de cœur de celui qui cherche loyalement sa voie. Peut-être y aura-t-il lieu de reconnaître simplement qu'il y a eu erreur d'aiguillage, et que telle n'est pas la volonté de Dieu. Le plus souvent, peut-être, il suffira de dissiper quelques illusions et de faire comprendre que les préférences divines s'accompagnent habituellement de renoncements, qui peuvent paraître cruels à la pauvre nature déçue. Ces heurts et ces épreuves providentielles auront peut-être pour but de dégager nettement la conscience personnelle de l'empiètement de la conscience collective.

Ils permettront aussi d'enraciner plus profondément dans l'âme et d'enrichir *le sens de l'engagement*. Aux premières heures, la vocation apparaît plutôt comme une libre initiative. Cette notion, peu à peu, se transforme. Moins disposé à se donner gratuitement, l'adolescent découvre bientôt la nature sociale de l'homme. Le problème consistera à faire passer le sens de la solidarité restreinte à celui de la communauté qui concrétise son idéal, à celui de l'Église visible et du Corps mystique. Il comprendra que même avant de s'engager, l'homme est déjà engagé. Ainsi, loin de craindre le jour où il devra revêtir la livrée de Jésus-Christ, il fera le pas avec décision et confiance. Si Dieu l'a d'abord choisi, lui, de son côté, tout au cours de ses années de formation au Juvénat, il a librement, délibérément, puis définitivement choisi Dieu. Il a fait plus que le choisir, il a imprimé en lui son image et il est fier que sa personnalité juvénile en soit marquée. Parce qu'il a acquis une vraie maîtrise de soi, il peut alors croire à la sagesse et à la fermeté d'une option qui est bien sienne.

Tout au cours du noviciat, la personnalité religieuse pourra donc continuer à évoluer normalement vers son état adulte, parce qu'elle y pénètre à point nommé. N'est-il pas trop souvent déplorable qu'à l'heure même où doit s'intensifier et se cristalliser pour ainsi dire le profil de la personnalité proprement religieuse et communautaire, soit remis sérieusement en cause le problème de l'option, dont les difficultés paralysent l'élan profond de l'être et consomment en recherches tardives un temps tout entier requis à jeter les assises d'un état de perfection ?

Le novice que n'immobilise pas cette sorte de retard dans son évolution intime se prêtera volontiers à l'*action éducative de l'ascèse*. Il comprend que les dons de la virilité ne se mûrissent pas dans la vie facile, et que le détachement est nécessaire au dépassement qui caractérise le christianisme et la vie religieuse. Pour chercher plus haut que soi, l'homme ne doit pas se chercher, mais chercher plus que soi. Le sacrifice qui purifie et mortifie devient ainsi preuve d'amour.

*L'obéissance religieuse* n'entravera pas davantage son autonomie personnelle. Il verra en elle une liberté sublime vis-à-vis de tout ce qui soustrait à la dépendance envers Dieu. Cherchant Dieu d'abord et non lui-même, il fera de la volonté du Seigneur comme sa nourriture quotidienne. Ayant perdu son âme pour Dieu, il la retrouve toute entière divinisée par celle de Jésus et il peut dire avec l'apôtre: « Ce n'est plus moi, mais c'est Jésus qui vit en moi ».

Et c'est ainsi qu'au cours du jувénat et du noviciat, par l'action positive et concertée de l'adolescent et des maîtres, a pris forme et profil accusé la personnalité religieuse du jeune profès. Parce qu'il s'est soumis au pouvoir divinisant de la grâce d'en-Haut, parce qu'il a fait preuve de coopération intelligente et volontaire dans la conquête et la maîtrise de soi, parce que ses maîtres ont su s'adapter aux lois de sa psychologie juvénile, parce qu'ils ont su le comprendre et l'aimer, l'adolescent d'hier, qui franchissait d'un pas timide les premiers sentiers de la voie du sacrifice et de l'amour, est devenu le religieux adulte, dont la personnalité intégrée et parfaitement adaptée à son milieu, pourra voir s'épanouir en elle les dons du Ciel qui en feront un saint et un apôtre.

*La Ferme, Abitibi*

LUCIEN DUFORT, C.S.V.  
*Vice-provincial de l'Abitibi.*

## RÔLE DE L'AUMÔNIER

Ancien élève des Frères, orienté au petit séminaire par l'un d'eux, j'ai toujours conservé pour les religieux enseignants une vive reconnaissance personnelle. Mis à même de collaborer avec eux dans le domaine de l'éducation depuis les débuts de mon sacerdoce, j'ai conçu pour leur apostolat un profond respect et une grande admiration.

Excellence, c'est sous l'influence de ces sentiments que j'ai accepté votre gracieuse invitation, considérant qu'il ne pouvait m'être donné meilleure occasion de manifester mon amitié pour les frères et mon admiration pour le travail apostolique qu'ils accomplissent, que cet échange de vues très franc et très loyal sur un problème d'une importance capitale dans l'œuvre d'éducation chrétienne de notre jeunesse.

Le sujet qu'on m'a assigné se lit tout simplement « le rôle de l'aumônier ». Si j'ai bien compris la signification de ce titre, je me hâte de l'explicitier et d'en déterminer les limites, car il touche un point délicat qu'il faut étudier avec prudence, sincérité et désintéressement. L'éducation des jeunes, en effet, la culture des vocations religieuses et sacerdotales est une mission sacrée qui appartient en propre à l'Église et qu'elle nous a confiée à nous, frères et prêtres, pour que nous y travaillions ensemble en son nom, dans la plus religieuse collaboration, chacun dans la ligne de sa vocation.

Le Code de Droit Canonique parle très peu du rôle des aumôniers comme tels. Il y a cependant dans la législation de l'Église, dans les Constitutions, traditions et usages des Communautés, voire dans les considérations du Pontifical Romain sur le sacerdoce, assez de principes et de directives pour nous permettre de l'exposer, ce rôle, de le définir et de le délimiter.

On peut envisager des situations très variées pour le prêtre qui exerce son ministère auprès d'une institution appartenant à des frères ... et le rôle de l'aumônier peut être très diversifié; plus ou moins étendu, plus ou moins chargé, son action sacerdotale plus ou moins importante...

Le point qui doit retenir notre attention en ce moment est celui-ci: le rôle du prêtre, aumônier d'une institution où des frères enseignent à des enfants ou jeunes gens; que ce soit un collège, un pensionnat ou même un petit-noviciat ou un juvénat.

Dans l'esprit de l'Église, ce prêtre que l'Église elle-même a préparé et à qui elle a donné des pouvoirs d'un ordre tout particulier

est un *guide* placé auprès de ces âmes auxquelles il doit fournir, avec l'autorité et la puissance spirituelles qu'il tient de son sacerdoce, les moyens de répondre d'une manière efficace et authentique à leur vocation.

Dans la pensée de l'Église donc, l'aumônier qui se voit déléguer auprès d'une telle institution n'est pas un étranger ou un visiteur distant que l'on aperçoit uniquement à l'autel et au confessionnal, et qui, en temps ordinaire, se voit privé ou à peu près de tout contact avec les âmes qui forment la communauté. Il veut être et est véritablement dans le sens profond du mot un *ami* de l'œuvre d'éducation chrétienne qui s'accomplit dans cette institution. Son amitié surnaturelle l'associe en quelque sorte d'une façon indirecte à ces religieux qui sont doublement ses frères, et qui, tout en remplissant une obédience de leurs supérieurs légitimes, participent à la grande mission éducatrice de notre mère commune, la sainte Église. Il est l'envoyé de l'Évêque, chef de l'apostolat dans son diocèse, non pour surveiller le travail qui s'accomplit, ce qui n'a aucune raison d'être, ni pour entraver l'action des Supérieurs légitimes qui en ont la responsabilité, ce qu'il n'a pas le droit de faire, mais bien plutôt pour apporter les richesses spirituelles que le Christ a mis en dépôt dans le sacerdoce de ses prêtres.

La mission que le prêtre doit remplir partout où son ministère sacerdotal doit s'exercer lui est bien indiquée par le Pontifical Romain; *offere*, offrir le sacrifice, c'est-à-dire veiller au culte; il en est responsable; *benedicere*, il est le dispensateur des dons célestes, chargé de répandre sur les âmes les bénédictions du ciel qui découlent du sacerdoce comme de leur source première; *praeesse*, il doit présider le peuple de Dieu en toutes les choses qui concernent le salut, surtout dans l'administration des sacrements; présider c'est indiquer la voie du salut, c'est diriger les âmes.

C'est ce rôle que l'aumônier doit remplir au sein du collège, du pensionnat, du petit noviciat ou du juvénat. C'est à ce titre qu'il se présente et c'est dans cet esprit que l'Église désire qu'il soit reçu.

Proposons maintenant quelques réflexions en regard de ces principes.

En vertu de son sacerdoce et de la mission que l'évêque lui a confiée, l'aumônier doit d'abord *présider à tout ce qui regarde le culte*; c'est-à-dire la messe, les offices liturgiques, l'administration des sacrements. C'est son domaine exclusif. Il importe en premier lieu

de bien établir que, même si l'aumônier exerce pratiquement la charge pastorale, il n'est pas cependant « curé » au sens du canon 479. Il ne lui appartient pas de disposer en maître de la chapelle. C'est la chapelle des frères et par conséquent il n'est pas libre de faire ce qu'il veut. Disons aussi que c'est au Supérieur de la communauté ou au directeur chargé des élèves que revient de fixer l'heure des offices de la communauté. Certes celui-ci pourra tenir compte dans la mesure du possible des désirs légitimes de l'aumônier, mais en règle générale, c'est l'aumônier qui doit s'adapter à l'ordre du jour de la communauté et non vice-versa.

Mais autre chose est l'usage de la chapelle, autre chose le service et l'organisation du culte. Là, l'aumônier a l'entière responsabilité. Il a même le devoir de rappeler les lois liturgiques et de les faire respecter. « Il semble bien qu'on puisse aller plus loin, écrit le R.P. Bergh, dans la *Revue des Communautés religieuses*, juin-août 1948. L'aumônier est appelé à promouvoir le véritable esprit liturgique selon les directives de l'Église. Rien ne l'empêche donc de suggérer aux Supérieurs et aux Maîtres des novices ou directeurs de juvénistes les innovations qu'il estime opportunes dans ce but, quitte à ne pas insister si de bonnes raisons lui sont opposées par ceux qui connaissent mieux toutes les possibilités de réalisations concrètes ».

Ne pourrions-nous pas ajouter aussi que l'aumônier ne peut se désintéresser de la formation religieuse et catéchistique donnée aux jeunes gens. L'enseignement religieux est pleinement de son ressort. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il doit se souvenir qu'il n'est pas le maître de l'école, pas plus qu'il n'est le supérieur de la communauté, et par conséquent qu'il doit faire preuve de beaucoup de discrétion. La longue tradition éducative des Congrégations de frères dans l'enseignement du catéchisme, l'expérience condensée dans leurs méthodes, leur foi et leur vie consacrée sont des gages précieux de la valeur de la formation religieuse qu'elles donnent.

Un point plus délicat encore du rôle de l'aumônier dans une telle institution est celui de *la direction des consciences*. Dans ce domaine, ceux qui sont chargés de l'éducation chrétienne des enfants, voire de leur préparation à une vocation religieuse ou sacerdotale, ne seront jamais ni trop prudents ni trop attentifs à suivre les prescriptions et surtout les conseils de la Sainte Église.

La direction des consciences est intimement liée au ministère de la confession. La confession elle-même se borne à l'accusation

des fautes; la direction va beaucoup plus loin. Elle remonte aux causes des péchés, aux inclinations profondes, au tempérament, au caractère, aux habitudes contractées, aux tentations; et cela afin de pouvoir découvrir les vrais remèdes, ceux qui s'attaquent à la racine du mal. Nous sommes ici dans un domaine très intime, inaliénable, dans lequel seul peut pénétrer celui que le sujet en cause incite librement et qui au surplus a la grâce d'état pour le faire. C'est le domaine du for interne où seul celui que l'Église a revêtu du caractère sacerdotal peut évoluer avec les garanties nécessaires.

Il ne faut pas avoir vécu bien longtemps avec les jeunes et avoir entendu leurs confidences au confessionnal ou ailleurs, pour savoir combien peut-être dangereuse une intrusion forcée ou même légèrement sollicitée dans ce domaine intérieur, par quelqu'un qui n'est pas dûment autorisé et sacramentellement habilité pour apporter les remèdes nécessaires aux divers problèmes qui peuvent être rencontrés. Ici, mes chers frères, il ne s'agit nullement d'une question de dignité, ni de capacité intellectuelle, ni même de sainteté personnelle, mais bien plutôt d'une délégation expresse du Christ pour un apostolat dont il est Lui-même la source. Celui qui doit exercer cet important ministère n'a pas à s'en glorifier, mais plutôt à demander les secours divins nécessaires pour bien s'en acquitter; et celui que sa vocation n'habilite pas à la direction des consciences doit craindre de s'aventurer sur une terre réservée.

Comment concilier ce qui vient d'être dit avec les devoirs si importants qui incombent aux Supérieurs de communautés ou aux directeurs de noviciats ou de juvénats? Ces derniers ont la charge sacrée et la mission importante de former ces jeunes gens qui deviendront religieux dans la communauté. Ils ont donc le devoir de s'intéresser et de veiller à la vie spirituelle de leurs sujets. Ces jeunes qui se sont mis sous leur direction ne cherchent pas simplement à fuir le péché, où, s'ils sont déjà au scolasticat, à bien observer la règle; ils veulent tendre à la sainteté, donc dépasser le simple accomplissement des préceptes strictement obligatoires. Le Supérieur ou le directeur doit les éclairer, les soutenir, les avertir au besoin. Il doit leur découvrir et leur faire aimer et désirer les degrés supérieurs des vertus; il doit les guider dans le choix d'un règlement qui soit à la fois un cadre de piété et une discipline d'ascèse. Il doit aussi leur aider à découvrir vraiment leur vocation et à prendre les moyens d'y rester fidèles.

Ce travail est éminemment beau et noble. Il vous appartient en propre et je suis bien convaincu, pour ma part, que vous êtes les mieux placés pour l'accomplir. Il est aussi très délicat, car il touche de très près le domaine de la conscience. Cependant il faut qu'il en reste distinct. C'est la volonté clairement exprimée de l'Église de qui nous tenons tous notre mission et qui a sévèrement défendu (défense grave, dit Capello, p. 301) aux Supérieurs religieux d'engager leurs inférieurs, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement (par ordre, conseil, intimidation ou bonnes paroles) à leur rendre compte de ce qui se passe dans leur conscience, c'est-à-dire à leur manifester l'état de leur âme. Bien plus, elle n'approuve la discussion libre de doutes et de difficultés de conscience proprement dits avec les Supérieurs que lorsque ceux-ci sont prêtres. (Can. 530.)

Avec grande sagesse, commentant ces décisions de l'Église, le R.P. Jombart dans le « Catéchisme des vœux » 30e éd., Louvain, 1928, p. 69, écrit :

« En particulier, les tentations internes contre le sixième commandement sont des questions délicates; les Supérieurs qui ne sont pas prêtres n'ont pas à s'en occuper. Si l'inférieur, même spontanément, veut parler de ces choses à son Supérieur, au cas où le confesseur ordinaire ne lui plairait pas, qu'on lui en indique un autre. Quand il s'agit, au contraire, de dangers extérieurs contre la sainte vertu, les inférieurs doivent s'adresser, pour être aidés, à leurs supérieurs mêmes laïcs ».

C'est donc l'aumônier qui a la redoutable mission de diriger les consciences des jeunes gens confiés à votre charge. Il doit s'appliquer à cette tâche avec le zèle le plus ardent, la charité la plus compréhensive et la discrétion la plus absolue. Mais pour ce faire, il faut que le contact avec les jeunes lui soit facilité. Car la direction est une œuvre de liberté. Et les jeunes n'iront pas exposer leurs problèmes à l'aumônier s'ils ne peuvent pas le faire facilement et librement. Sans doute faut-il que l'aumônier soit à la disposition des jeunes et pour cela l'idéal serait qu'il résidât dans la maison, ou, tout au moins, qu'il ait une chambre ou un bureau facile d'accès où on peut lui parler en tout temps ou à certaines heures bien marquées. Sans doute aussi faut-il que l'aumônier se souvienne qu'il est dans une institution qui a son esprit et son idéal particuliers, son règlement et sa discipline bien adaptés, qu'il est au sein d'une famille religieuse méritante que l'Église chérit et bénit et dont les intérêts doivent être sauvegardés.

Ceci m'amène à vous proposer une autre réflexion tout aussi importante, me semble-t-il, pour la Communauté, l'Église et le salut des âmes. Je veux parler de la *question des vocations dans ces institutions* et le rôle de l'aumônier dans ce domaine.

Il semble exister une certaine méfiance vis-à-vis du rôle que peut et doit jouer le prêtre aumônier à l'égard des vocations religieuses; méfiance qui a sa cause dans certaines maladroites individuelles de la part de quelques prêtres, mais aussi, me semble-t-il, dans une compréhension incomplète, chez certains Supérieurs et maîtres des novices, des richesses surnaturelles de la fonction sacerdotale.

Le prêtre et le frère ont tous deux consacré leur vie aux intérêts du Christ et de l'Église. Ils doivent tous deux s'employer sans cesse à découvrir ces intérêts et à les promouvoir chacun dans la ligne de sa vocation propre, en prenant bien soin de ne jamais se détourner du but principal: la gloire de Dieu, l'intérêt de l'Église et le salut des âmes.

La vocation religieuse est un appel, une proposition spéciale faite par le Christ à certains de le suivre immédiatement et exclusivement par le chemin du total dépouillement. Elle est à proprement parler un mystère surnaturel, un appel gratuit de Dieu dans le Christ. Ceux qui, par vocation spéciale, doivent promouvoir les intérêts du Christ et de l'Église se doivent en toute sincérité et désintéressement veiller de discerner ces appels chez les jeunes qui leur sont confiés. Or le discernement surnaturel des vocations religieuses et sacerdotales n'est pas chose facile. Il ne s'agit pas simplement de savoir ce dont une âme est capable, si elle pourra s'habituer à la vie religieuse, mais plus mystérieusement de savoir si Dieu l'appelle. Nous sommes ici en plein surnaturel, car il nous faut nous prononcer humblement sur une intervention de la grâce. Heureusement cet appel divin s'inscrit dans des effets créés et c'est là que nous devons les lire.

Or une collaboration sérieuse et charitable est extrêmement nécessaire entre les frères chargés de la conduite de ces sujets et le prêtre qui pénètre dans l'intimité de leur conscience. Les Supérieurs, éclairés par les directeurs et les maîtres des novices, sont éminemment aptes à porter jugement sur les signes extérieurs, la conduite et les aptitudes sociales du candidat. Ils sont même les mieux placés pour le faire puisqu'ils sont plus près des enfants, vivent avec eux, les suivent continuellement. Toutefois, ils ne doivent pas oublier que tout un domaine leur échappe, celui du for interne, de la vie intime

de la conscience. Sans doute leur expérience de la jeunesse et de son comportement peut leur donner l'intuition de beaucoup de secrets, mais serait-il prudent, en une question si grave, de formuler un jugement définitif sur de telles données...

C'est encore ici que se place le rôle redoutable de l'aumônier. A même de connaître, comme confesseur et comme directeur de conscience, les secrets intimes d'un sujet, il peut en définitive porter un jugement sur l'authenticité surnaturelle de telle ou telle vocation. Il peut découvrir... et cela arrive quelques fois, l'expérience l'enseigne, il peut découvrir des contre-indications à l'entrée en religion pour un sujet donné, alors qu'extérieurement il n'en paraît rien. Le prêtre alors, dans la plus grande discrétion, doit déconseiller la poursuite de cette vocation. C'est pour lui une question de conscience, car il y va du bien de la communauté, de l'intérêt de l'Église et surtout du salut de l'enfant. Si l'aumônier ne joue pas bien le rôle que l'Église lui a confié, ou s'il en est empêché, qui peut dire les conséquences qui peuvent en résulter pour l'avenir.

L'Église a grandement besoin de vocations religieuses et sacerdotales. Le bon Dieu appelle en nombre suffisant les âmes qu'Il désire engager à son service. Il nous appartient à nous, ses serviteurs, de découvrir ces vocations, de les encourager et de les conduire à terme. Dans ce travail délicat, le religieux et le prêtre doivent conjuguer leurs efforts. Car le prêtre a besoin du religieux. Il sait bien que si les vocations de frères diminuent, les vocations sacerdotales diminueront aussi, puisque les meilleurs formateurs de l'âme de nos jeunes manqueront dans nos paroisses. Par ailleurs, le religieux a besoin du prêtre. La vocation du religieux frère est une vocation faite de noblesse et d'héroïsme.

Puissent les aumôniers comprendre et aimer l'œuvre magnifique qu'accomplissent les frères dans l'Église de Dieu... et puissent aussi les frères accueillir le prêtre comme l'ami qu'il veut être et qu'il doit être. C'est de cette collaboration toute empreinte de charité, de désintéressement et d'esprit surnaturel, que jaillira l'accroissement tant souhaité du nombre de vocations religieuses et sacerdotales authentiques et solides.

*Ottawa*

C.-A. DEMERS, PRÊTRE,  
*Supérieur du Petit Séminaire d'Ottawa.*

## RELATIONS ENTRE L'AUMÔNIER ET LES MAÎTRES DE FORMATION

Au début de cette communication, je sens le besoin de vous dire que je n'ai pas choisi de prendre une part active à ce congrès, et encore moins de vous parler des « relations entre l'aumônier et les maîtres de la formation religieuse ». Traiter un tel sujet, quand on est soi-même aumônier, constitue une aventure trop délicate pour qu'on s'y hasarde de son propre gré. Puisse cet avertissement vous assurer de mon sincère désir d'éviter toute partialité, et me permettre, en même temps, la plus entière franchise.

Le sujet que l'on m'a assigné se rattache étroitement à celui qui vient d'être traité; il en constitue, en quelque sorte, le corollaire. Pour ce qui est de la définition des termes, seul le terme relations exige une précision. En effet, la notion d'aumônier vous a été clairement exposée. Quant aux maîtres de formation, je crois que nous pouvons nous entendre en disant que cette expression désigne ceux à qui incombe, *ex officio*, d'initier à la vie religieuse les sujets qui leur sont confiés, que ces sujets soient des juvénistes, des novices, ou des scolastiques.

La précision que nécessite le terme « relations » est qu'il s'agit ici de rapports envisagés uniquement en vue de la formation des sujets. Nous nous plaçons donc sur le plan de la cause finale, la première des causes, *causa causarum*, comme on dit en philosophie. C'est vous dire tout de suite que je modifie délibérément le titre du sujet qui m'a été assigné, pour faire ressortir l'aspect finalité que ce sujet implique nécessairement. Il s'agit donc des relations entre l'aumônier et les maîtres, relativement à la formation de ceux qui aspirent à la vie religieuse ou qui débudent dans cette vie. Ce sont eux qui, en ce moment, constituent le point de rencontre entre l'aumônier et les maîtres de formation. Toute autre relation est donc délibérément exclue de nos préoccupations.

La première question que l'on doit se poser ici est de savoir s'il existe des relations entre l'aumônier et les maîtres religieux en vue de la formation des sujets. Nous répondrons donc d'abord à la question: *an sit?* A cette question, on peut répondre, en principe, affirmativement ou négativement, comme il arrive chaque fois qu'il s'agit de l'existence d'une chose. Avant de démontrer l'existence de Dieu, saint Thomas énumère quelques-unes des raisons qu'on aurait de la nier: *videtur quod Deus non existit*. Donc avant de déterminer la

nature des relations entre l'aumônier et les maîtres de formation, il y a lieu de se demander si, de fait, de telles relations doivent exister. A cette question, une réponse négative est possible, tant de la part des aumôniers que de celle des maîtres de formation.

a) *De la part des aumôniers*

1) En premier lieu, il y a les aumôniers dont la loi est celle du moindre effort et pour qui la passivité est l'attitude préférée.

2) En second lieu, il y a les aumôniers dont la passivité est la conséquence de leur âge avancé. Il arrive parfois, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, que certains aumôniers demeurent en exercice, alors qu'ils devraient se retirer. Pour ces aumôniers, le séjour dans une maison de formation constitue une sorte de pré-retraite. Encore capables d'un certain rendement, ils ne sont tout de même plus en état de s'acquitter des lourdes tâches du ministère paroissial. Le chapelinat s'offre à eux comme une heureuse solution du problème de leurs « vieux jours ». Avides de paix, comme le sont tous ceux dont la carrière est à son déclin, ils éviteront avec soin toute intervention, toute initiative capables de trouver leur quiétude.

3) En troisième lieu, il y a les aumôniers, et c'est peut-être le plus grand nombre, dont la passivité est volontaire sans être voulue. Je veux parler de ces aumôniers qui se replient sur eux-mêmes, parce que l'expérience leur a appris que le maintien des bonnes relations avec les maîtres de formation est à ce prix. Et cela m'amène à vous dire que, de la part des maîtres de formation également, il existe une réponse négative à la question posée.

b) *De la part des maîtres de formation*

Il y a, en effet, des maîtres qui se croient seuls aptes à former les jeunes à la vie religieuse. Il existe en certains milieux une opinion voulant que les prêtres diocésains ne soient pas qualifiés pour collaborer à la formation du futur religieux. N'étant pas eux-mêmes religieux, n'ayant aucune expérience de la vie religieuse, ne connaissant pas ou ne connaissant qu'imparfaitement les règles et constitutions des communautés, ils sont bien mal préparés, dit-on, pour orienter ceux qui veulent s'engager dans le chemin de la perfection. Comment voulez-vous qu'un homme, fût-il prêtre, qui a la libre disposition de ses biens, puisse enseigner le détachement des choses de ce monde ? Comment peut-il inculquer l'esprit d'obéissance celui qui, apparemment, n'obéit qu'à lui-même ?

A cela je serais tenté de répondre à la manière d'un curé à qui des « lacordaires » demandaient si, étant leur aumônier, il allait lui-même prendre le bouton des « lacordaires », et qui leur disait: je n'ai pas besoin d'être « lacordaire » pour être votre aumônier, car je suis aumônier des « Enfants de Marie », et je ne suis pas « enfant de Marie ». Mieux que cette boutade est la réponse que je trouve dans *Le Christ idéal du Prêtre*, de Dom Marmion: « D'office, dit cet auteur en parlant du prêtre, il est directeur: à lui de conduire le religieux comme le simple fidèle dans les voies de la perfection. A lui encore de faire retentir en chaque cœur le message de l'Évangile: *Praedicate Evangelium omni creaturae* (Mc 16, 15) ».

Prédicateur de l'Évangile, le prêtre-aumônier a donc une responsabilité incontestable dans la formation religieuse des jeunes qui composent son troupeau. Et cette responsabilité fait de lui le partenaire obligé des maîtres de formation. C'est ici que se pose notre deuxième question: quelles sont les relations qui doivent exister entre l'aumônier et les maîtres de formation? Une réponse complète à cette question nécessiterait d'assez longs développements, que je résume en deux temps: d'abord, une réponse générale; puis, une autre d'un caractère particulier.

#### a) Réponse générale

Les relations entre l'aumônier et les maîtres de formation doivent s'inspirer d'un très grand esprit surnaturel, et être caractérisées par une mutuelle confiance. L'aumônier doit se rappeler que, tout en ayant charge d'âmes, il n'est tout de même pas le supérieur canonique de la communauté où il exerce son ministère. D'autre part, les maîtres de formation doivent s'efforcer d'inculquer à leurs sujets des sentiments de pleine confiance dans leur aumônier. Je sais bien qu'aucun directeur de juvénat, de noviciat ou de scolasticat n'osera parler ou agir ouvertement contre l'aumônier. Mais il existe une attitude qui me paraît aussi néfaste: c'est celle qui consiste à ignorer pratiquement l'aumônier, en se comportant à son égard comme s'il n'était là que pour célébrer la messe, chanter les saluts, distribuer des absolutions et donner son sermon le dimanche. Je trouve cette attitude pernicieuse pour la raison que voici. Les enfants qui viennent dans une maison de formation vont persévérer ou ne persévéreront pas. S'ils ne persévèrent pas, et c'est le cas d'un grand nombre, il arrivera, pour ces enfants, que leur passage dans une maison de formation aura été pour eux une invitation tacite à se soustraire à

l'influence du prêtre, et cela à l'époque de leur vie où ils ont le plus besoin de cette influence. S'ils persévèrent, pour eux aussi le prêtre aura été le grand inconnu pendant leurs années de formation. Mais à leur sortie du scolasticat, ils devront nécessairement venir en contact avec lui. De quelle nature sera ce contact ? Dans bien des cas ce sera une attitude de défiance. Comment voulez-vous qu'une franche collaboration s'établisse entre le clergé paroissial et les éducateurs de la jeunesse, quand le prêtre a été relégué « à la sacristie » dans la maison où se fait l'initiation tant à la vie religieuse qu'à l'éducation de la jeunesse ? Voilà, à mon sens, de graves conséquences auxquelles il importe de songer.

#### b) Réponse spéciale

La réponse spéciale à la question posée a trait au compte de conscience. Inutile de dire que le compte de conscience constitue, pour l'aumônier et les maîtres de formation, un terrain délicat, susceptible d'amener des frictions à la fois regrettables et dommageables, s'il n'y a pas, de part et d'autre, une information sûre jointe à un grand esprit surnaturel. Pour faciliter la sûreté de notre information, je fais appel à l'autorité incontestée d'un maître en la matière, le R.P. E. Jombart, s.j., à qui a été confiée la rédaction de la partie concernant les religieux, dans le *Traité de Droit Canonique, publié sous la direction de Raoul Naz*. Il est manifeste que le P. Jombart s'est lui-même inspiré, pour cette question, de l'exposé qu'en fait le P. J. Creusen, s.j., dans son livre remarquable: *Religieux et Religieuses, d'après le Droit Canonique* (1). Voici donc ce que nous trouvons sous la plume du P. E. Jombart:

« 1° Notions. — Rendre compte de sa conscience, c'est faire connaître à quelqu'un son intérieur, ses tentations, ses péchés, ses inclinations bonnes ou mauvaises, sa facilité ou sa difficulté à prier, ses dévotions, ses pénitences. Manifester sa conscience à un guide éclairé, pour recevoir de lui une direction spirituelle appropriée, a toujours été recommandé. Bien des règles religieuses prescrivaient cette ouverture de conscience à l'égard des supérieurs. Des abus se produisirent, surtout de la part de supérieures ou de supérieurs non-prêtres. Aussi le décret *Quemadmodum*, du 17 déc. 1890, interdit-il à tous les supérieurs laïques d'exiger des révélations de ce genre; on fit même effacer des constitutions les textes opposés.

2° Le droit du Code. — Plus radical encore à certains égards, le Code étend la défense à tous les supérieurs, donc même aux prêtres. Mais il ne s'oppose aucunement aux ouvertures spontanées.

(1) Descléc, De Brouwer, Paris, 1950.

Can. 530, 1. Il est rigoureusement interdit à tous les supérieurs religieux de pousser (*inducere*) leurs sujets, de n'importe quelle manière, à leur manifester leur conscience.

2. Il n'est pas défendu aux sujets d'ouvrir leur âme à leurs supérieurs librement et spontanément; il leur est même avantageux de s'adresser à leurs supérieurs avec une confiance filiale et, si ceux-ci sont prêtres, de leur exposer aussi les doutes et les inquiétudes de leur conscience.

3° Trois zones à distinguer. — a) *Tout ce qui apparaît extérieurement, observation des constitutions, santé, soin de l'emploi, etc. Les supérieurs ont le droit d'interroger en ces matières et les sujets doivent leur répondre sincèrement.*

b) *A l'extrême opposé, la zone la plus intime de la conscience, péchés, tentations, scrupules ou inquiétudes... Ceci est avant tout le domaine du confesseur. Jamais aucun supérieur ne peut prendre aucun moyen pour arriver à connaître ce terrain réservé, mais, quand les supérieurs sont prêtres, il n'est aucunement défendu à leurs sujets de les y introduire. Quand ils ne sont pas prêtres, il ne semble pas, comme le pensent quelques commentateurs, que le Code ait voulu interdire absolument toute ouverture spontanée, mais il ne l'encourage pas. Le supérieur laïque à qui de telles confidences sont faites agit en général plus sagement en renvoyant au confesseur. Il lui est pourtant permis de résoudre un cas de conscience très simple ou de pacifier une personne manifestement scrupuleuse.*

c) *Zone intermédiaire. — Il s'agira de la méthode d'oraison, des facilités ou difficultés qu'on rencontre dans la prière ou dans la vie de communauté, des progrès ou du recul dans la pratique de telle ou telle vertu, des bonnes inspirations... Les sujets sont loués par le Code de s'ouvrir sur de tels points à leurs supérieurs, même laïques. Toutefois ces derniers, s'ils se trouvaient en présence de situations assez difficiles, auraient le bon sens de renvoyer leurs sujets à un prêtre éclairé ou, en gardant toute discrétion, d'en consulter un.*

En résumé: *ouverture spontanée permise et même louable en général (plus ou moins suivant la matière et le fait que le supérieur est prêtre ou non). — Toute espèce de pression absolument interdite de la part du supérieur (que ce soit par promesses, menaces, en faisant voir une obligation là où il n'y en a pas, etc.). Le supérieur ne doit pas montrer plus de bienveillance à ceux qui lui ouvrent leur conscience qu'aux autres.*

QUELQUES PRÉCISIONS. — 1° *Les maîtres des novices ne sont pas précisément les supérieurs. Ils ne sont donc pas liés par le can. 530. D'ailleurs on convient facilement qu'une formation purement extérieure est tout-à-fait insuffisante pour préparer à la vie religieuse. Il est normal que le maître des novices sache comment tel ou tel fait oraison, avec quelque méthode et quel succès, à quelles vertus il s'applique et avec quel résultat, ses tendances personnelles, bonnes ou mauvaises, à développer ou à réprimer ou à canaliser, etc. — Toutefois, même s'il est prêtre, le maître des novices se gardera de les interroger sur ce qui est le domaine du confesseur, puisque le can. 891 l'en écarte spécialement.*

2° *Un supérieur peut par charité interroger délicatement un de ses sujets sur les causes de sa tristesse; mais, si ce dernier préfère ne pas répondre, le supérieur n'insistera pas.*

3° *Il reste très normal d'inculquer aux novices l'utilité de l'ouverture de conscience en vue de la direction spirituelle, mais en leur disant que cette ouverture peut se faire au*

*supérieur ou à un prêtre, surtout au confesseur ordinaire ou extraordinaire, qu'en tout cas il n'y a pas d'obligation de la faire au supérieur » (2).*

Voilà un texte qui s'impose à notre attention tant par sa précision que par le caractère nuancé de ses affirmations. Permettez-moi de souligner quelques points qui me paraissent particulièrement importants.

Il ressort de ce texte, en premier lieu, que le gouvernement d'une famille religieuse fondé sur la confiance réciproque entre les supérieurs et leurs subordonnés est chose normale et souhaitable. Les maîtres de formation n'en ont jamais douté. Il importe que les aumôniers aussi le reconnaissent franchement. Les bonnes relations entre les uns et les autres dépendent, dans une large mesure, de l'acceptation de cette vérité.

En second lieu, il faut noter l'invitation à la prudence faite aux maîtres qui ne sont pas prêtres, même sur des points qui ne relèvent pas du sacrement de pénitence. « Dans la sphère des choses qui, sans être strictement du domaine de la conscience, s'y rattachent intimement, dit le P. Creusen, les Supérieurs seront plutôt réservés » (3). Ici il importe de s'attacher moins à la lettre qu'à l'esprit de la loi. L'indiscrétion est toujours l'indiscrétion, même si elle cherche un appui dans la loi. Le Code fait une distinction entre les Supérieurs qui sont prêtres et ceux qui ne le sont pas. Cette distinction serait vaine si on n'en tenait aucun compte dans la pratique.

Maintenant, vous avez constaté qu'il n'est pas question de l'aumônier dans le texte que j'ai cité longuement. Alors, me direz-vous, en quoi ce texte peut-il nous éclairer sur les relations entre l'aumônier et les maîtres de formation ? Ma réponse est toute simple : dans une maison de formation, l'aumônier est le confesseur ordinaire désigné par l'autorité compétente. Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit le « prêtre éclairé » dont parle le P. Jombart, et que ce soit de lui qu'il s'agit quand on recommande aux Supérieurs de renvoyer les sujets au « confesseur » ; car il arrive souvent que l'aumônier n'est pas le seul confesseur ordinaire. Si les supérieurs religieux n'ont pas confiance dans la direction spirituelle de leur aumônier, ils ont toute liberté de recourir à des compétences de leur choix. Ici encore la lettre de la loi sera sauve. D'un autre côté, il ne me

(2) *Traité du Droit Canonique*, publié sous la direction de Raoul Naz, tome 1er, pp. 599-600. Paris, Letouzey et Ané, 1955.

(3) *Ouv. cit.* p. 96.

paraît pas normal que l'aumônier soit écarté de parti pris, et cela, parce qu'il a le courage de prendre ses responsabilités. Car, qu'on le veuille ou non, le fait d'être confesseur impose à l'aumônier de graves responsabilités. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à relire ces paroles de Pie XII:

*« ... Les prêtres chargés de la direction des jeunes qui croient avoir une vocation sacerdotale ou religieuse ont le grave devoir de conscience de les exhorter à l'étudier avec soin et de ne pas les laisser s'engager dans une voie où ils ne pourraient espérer marcher avec fermeté et succès. Que ces prêtres examinent prudemment leurs aptitudes et écoutent l'avis des médecins chaque fois que cela convient; puis, si un doute sérieux subsiste encore, surtout au sujet de leur vie passée, qu'ils interviennent avec autorité pour leur faire renoncer à embrasser l'état de chasteté parfaite ou pour empêcher leur admission aux ordres sacrés ou à la profession religieuse (4) ».*

Qui osera prétendre que, dans les maisons religieuses laïques, l'aumônier n'est pas l'un de ces prêtres que vise ici l'encyclique? Quand l'aumônier, en sa qualité de confesseur, enjoint à un jeune de se retirer, parce qu'il ne le juge pas apte à la vie religieuse, il ne fait qu'obéir à un ordre impérieux du Chef de l'Église. Dès lors, loin d'agir au détriment de la communauté, il ne fait qu'en promouvoir les meilleurs intérêts. Le jour où cette vérité sera franchement admise, le problème des « relations entre l'aumônier et les maîtres de formation » ne se posera pratiquement plus.

Au sujet de cette directive de Pie XII, il est important de noter que le Pape ne fait pas de distinction entre les candidats au sacerdoce ou à la vie religieuse. Et je crois que c'est se conformer à son enseignement que de traiter, sur ce point, les aspirants à la vie religieuse comme s'ils étaient des candidats au sacerdoce. Cette ligne de conduite me paraît la seule qui soit conforme à l'idéal de la vie religieuse. Elle s'inspire de la haute idée que nous nous faisons, nous, les prêtres, de la mission du Frère enseignant. Que les maîtres de formation veuillent bien en être assurés, et leurs relations avec l'aumônier en seront grandement améliorées. Au lieu de se situer sur le plan de la simple politesse, voire de la courtoisie, ce qui ne dépasse guère le climat de la paix froide, elles deviendront, du coup, des relations de pleine confiance, fondées sur l'amour du Christ, notre seul et unique Maître à tous.

Québec

STANISLAS CANTIN, PRÊTRE.

(4) PIE XII: *Sacra Virginitas*.

# COMMISSION D'ÉTUDES

## A) LES JUVÉNATS

### QUESTIONS

1. Les parents qui amènent leurs enfants dans les juvénats pour \$20 ou moins par mois, avec des intentions plus ou moins précises de les faire instruire à bon marché sont-ils honnêtes ?
2. Quelle mentalité se former de juvénistes aux idées plus ou moins définies de vocation ? — Quelle ligne de conduite tenir ?
3. Normes pour sélectionner les sujets à garder ou à remercier ?
4. Les enfants d'adoption légale peuvent-ils, sans imprudence, être acceptés dans les communautés de prêtres et de frères ?
5. Principes généraux à observer par un directeur de juvénat dans ses entretiens particuliers avec ses jeunes.
6. Quelle spiritualité convient particulièrement à un juvéniste ?
7. Dans quel domaine peut s'étendre la formation spirituelle qu'un directeur doit donner à ses juvénistes ?
8. L'on tend, de nos jours, à faire disparaître le mot « Juvénat » ou le mot « juvéniste » pour utiliser les mots collège, étudiants. Avantages ? Inconvénients ?
9. L'enseignement classique, dans les juvénats, va-t-il aider à éliminer les candidats qui veulent s'instruire à bon marché ?
10. Est-ce possible et désirable qu'il n'y ait qu'une section classique dans les juvénats ? — Le cours 7e, 8e ... 11e année ne doit-il pas être gardé ?
11. Est-ce avantageux, vu la longue formation actuelle, de recevoir des jeunes en 7e année ?
12. Recevoir au juvénat des enfants de 14 ans qui sont destinés aux emplois manuels, n'est-ce pas une perte de temps ? — Si on en reçoit, quelle formation leur donner ?
13. Faut-il donner des vacances aux juvénistes ? — Si oui, quand ? — Combien longues ?
14. Que penser des vacances données à l'époque du Jour de l'An plutôt qu'en été ?

### RÉPONSES DE LA COMMISSION

- 1 — a) Ce ne serait pas un indice de vocation solide, mais pas nécessairement une marque de non vocation.
- b) Les intentions ne sont pas toujours droites, mais ne sont pas souvent vraiment déshonnêtes.
- c) Par une correspondance échelonnée, en cours d'année, on peut éclairer les parents.
- e) Dans leurs lettres, les juvénistes parleront avec autant de chaleur de l'affaire de leur vocation que de leurs cours d'études.
- f) En somme on se montre très large dans le jugement porté sur les intentions des parents.
- g) On suggère aux FF. Provinciaux de voir s'il n'y a pas possibilité de proposer que les pensions soient élevées...

2 — Il y a danger qu'ils restent longtemps dans cette indécision. Si le jeune persiste à hésiter, à s'ennuyer des semaines, s'il ne prend pas la « senteur » de la maison, c'est un indice de non vocation ou de non acceptation de la vocation.

3 — a) Le plus pressant, éliminer les brebis dangereuses.

b) Éloigner les « têtes fêlées ».

c) S'attacher à la maison, se plaire au jeu, se dévouer, aimer la communauté sont des indices d'esprit de famille. C'est un signe important d'indice de vocation.

d) Si le sujet reste indifférent, se traîne à la suite des autres, ne (prend) pas corps avec le groupe... il s'élimine lui-même.

e) La tournure d'esprit que l'entourage adopte vis-à-vis un juvéniste est très révélatrice.

4 — Y aller avec une très grande prudence; par exemple, pour l'admission au Juvénat, soumettre le cas aux Autorités provinciales.

5 — a) Compléter et préciser en particulier ce qu'il dit dans ses instructions, pour tout le groupe; adapter sa doctrine d'une façon plus précise; en un mot, l'ajuster, comme on fait pour une pièce de vêtement.

b) Formation à l'apostolat sur le milieu.

c) Insister sur les vertus naturelles.

d) Voir l'exposé du R.P. Dufort.

e) Surtout: tenir compte de la puissance du surnaturel pour la vie d'état de grâce, comme S.E. Mgr Audet l'a rappelé avec une éloquence persuasive au cours du Congrès.

6 — a) Spiritualité catholique d'abord; culte de l'Église, car on est enfant de l'Église avant d'être F. Mariste ou F. des Écoles.

b) Étude du Corps Mystique (mis à la portée des jeunes) Vie vraiment chrétienne.

c) Esprit communautaire. Donner le culte du Fondateur...

7 — Voir les Nos: 5 et 6.

8 — Juvénat et collègue c'est différent.

Ce serait une espèce de petite capitulation devant la crainte de nous affirmer.

Gardons l'appellation « JUVÉNAT ».

9 — On pense que c'est plutôt le contraire.

10 — C'est possible mais ce n'est peut-être pas désirable.

Proposition est faite de faire étudier la question en présence des directeurs des études, professeurs ou directeurs de scolasticats.

11 — On doute. S'il n'y a que le cours classique et qu'on veuille une pré-classique, c'est probablement très avantageux.

13 et 14 —

a) Il y a un fort courant en faveur des vacances plus longues et mieux placées.

b) Ceux qui ont de grandes vacances semblent contents de leur formule.

c) Ceux qui n'ont rien (rare) en fait de vacances, ou presque-rien, veulent tenter des expériences; ils s'informent.

d) Vacances des fêtes: Il ne faudrait pas que les juvénistes passent toutes les solennités des Fêtes dans leur foyer; il faut qu'ils goûtent au bonheur des joies communautaires. J'en appelle à notre propre expérience.

Les questions 15-21 ne furent pas examinées, faute de temps.

Lévis

FR. CHARLES-OCTAVE, F.M.,

Secrétaire.

## B) LES NOVICIATS

## QUESTIONS

22. Y a-t-il avantage à accepter au noviciat des sujets âgés ou vocations tardives ?
23. Formation à la *piété*, gros problème du noviciat. Comment mettre les jeunes en appétit de Dieu ? Comment les initier à la méditation ? (Volumes à employer.) Comment les faire vivre de la *foi* ?
24. Comment rendre les conversations de nos jeunes plus sérieuses, plus variées ? Peut-on permettre parfois la radio ? La télévision ? La lecture de certaines revues, de certains journaux ?
25. La solitude qu'il faut pour un noviciat: conditions, difficultés, rencontres avec les autres sujets en formation ? avec la parenté ?
26. Quel est le meilleur manuel pratique d'initiation à la lecture de la Bible ? Dans ce domaine, quel pourrait être le programme qui convient à un noviciat de Frères ?
27. Quel serait le meilleur manuel de catéchisme pour les novices — 10e et 11e ?
28. Peut-on dire à un novice: « Ne partez pas à moins qu'on ne vous renvoie » ?
29. Dans les cas de névrose, il y a-t-il lieu de s'acharner à guérir ces malades, ou est-il préférable de leur conseiller de se retirer ?
30. Un maître de novices doit-il se renseigner sur les antécédents de ses jeunes au jувénat ? ou est-il mieux de ne rien demander, pour ne pas être influencé ?
31. Quel serait l'ordre du jour idéal pour un noviciat ?
32. Quand un jeu ou un travail ne permet pas de porter avec la dignité convenable le costume religieux béni, n'est-ce pas préférable de se vêtir en civil, surtout quand les novices sont vus du public ?

## RÉPONSES

Une question primordiale retient longuement l'attention des Formateurs:

« La Formation à la piété, gros problème du noviciat. Comment mettre les jeunes en appétit de Dieu ? Comment initier à la méditation ? Comment les faire vivre de la Foi ? »

Tous s'accordent à dire, et avec raison, que la base de cette formation reposera sur le grand principe de l'engagement à fond qui orientera vers une piété personnelle. Faire bien ressortir que la prière est un acte de raison et de volonté et non de sentiment. D'où le développement de la Foi par la motivation des actions quotidiennes et tout spécialement des exercices de piété.

Nous devons également promouvoir la prise de conscience de la réalité des sacrements ainsi que de l'efficacité de la vertu de religion. La grâce sacramentelle entrera puissamment dans la vie et fructifiera. Où sont nos saints, malgré la communion quotidienne, et la confession hebdomadaire ?

En résumé nous pourrions conclure:

Formons nos jeunes à la piété par la connaissance de Dieu et de la vie du Christ et de l'organisme spirituel;

- donc: 1° Étude de la Bible.  
2° Développement des Vertus théologiques.  
3° Culture des richesses liturgiques.

Il serait bon d'étayer notre spiritualité par une dévotion solide (S.-C. — Ste Vierge...).

## Suggestions pratiques:

## a) Initiation à la méditation:

- Au début, le Maître fait une partie de la méditation;
- Faire écrire les principales idées et affections;
- Exploiter les différentes méthodes de S. Ignace.
- Faire composer et donner la méditation par un novice.

## b) Lecture spirituelle:

Commenter et contrôler par des questions.

## c) Initier à la liturgie de la messe:

— Varier la façon de suivre la messe: dialoguée — chantée — suivie seul.

## d) Explication des sacrements:

Méthodes de réception.

Doit orienter la piété, respiration de la vie spirituelle.

En ce qui concerne les questions suivantes, des réponses plutôt brèves et unanimes sont données.

22. En général, les vocations tardives donnent peu de garanties de persévérance

24. Le niveau des conversations de nos novices étant peu élevé, on suggère, les moyens suivants pour l'améliorer:

— Le maître donnera des nouvelles pouvant renseigner sur la marche de l'Église, les missions, les grands événements religieux, etc.

— On pourra établir une exposition permanente sur l'histoire de l'institut.

— Les livres de lecture pourront donner lieu à des commentaires.

25. Pour l'Étude de la Bible, on propose les ouvrages suivants: on devra faire une étude plus approfondie du Nouveau-Testament — Maredsous, Pirot Clamer, Synopse des Quatre évangiles, par R.P. Lavergne, O.P.

27. Comme étude catéchistique, on propose l'ouvrage en plusieurs volumes « Fils de lumière » et le catéchisme de Spirago.

Quelques noviciats emploient avec profit le « Dogme » et la « Morale » de Boulanger.

De plus, comme préparation immédiate à son rôle de catéchiste, le novice peut être appelé à faire une explication écrite et complète du catéchisme suivant le programme du Département pour les classes de 6<sup>e</sup> et de 7<sup>e</sup> années.

29. Dans un cas de névrose, on doit conseiller à un novice de se retirer.

30. La plupart des Formateurs sont plutôt d'avis qu'il vaut mieux s'informer des antécédents du sujet auprès du directeur précédent.

Les questions 31-32 ne furent pas examinées, faute de temps.

## C) LES SCOLASTICATS

*Questions abordées:*

- 34) Le programme de Psychologie III et IV du Nouveau Programme des Écoles Normales, comportant d'assez longs développements de la psychologie des sexes.
- 35) La formation religieuse de nos Scolastiques évolue-t-elle au même rythme que leur formation intellectuelle ?
- 36) Obéissance et initiative chez nos Scolastiques: comment les concilier ?
- 37) Nous déplorons l'absence d'un Programme de religion aux quatre années du « Brevet A ». — Nous souhaitons voir inclure dans ce Programme des cours d'initiation à l'étude de l'Écriture Sainte.
- 38) Initiation progressive à la liberté chez nos sujets, aux différents stades de leur formation.
- 39) Est-il opportun de mener de front les deux sections « classique » et « scientifique » dans la préparation de nos candidats à l'École Normale ? Plusieurs communautés essayent la formule uniquement classique. D'autres reviennent aux deux sections, après avoir à peine essayé la section classique.
- 40) Danger du formalisme dans notre formation. Viser à ce que chacun rende personnelle sa prière etc... même si elle est faite en commun.

FR. SÉBASTIEN-AIMÉ, M.

## D) QUESTIONS PROPOSÉES ET NON ÉTUDIÉES

- 41) La grande question de la FORMATION à la PURETÉ fait l'objet de presque toutes les demandes de nos Congressistes. Toutes les questions qu'ils ont posées à ce sujet ont été remises au R.P. Malo, o.f.m., qui va en traiter ex professo. Il donnera une réponse à la plupart des questions posées. Des éclaircissements pourront être obtenus du Conférencier dans les forums qui suivront ses exposés.
- 42) Une discipline plutôt rigide est-elle préférable à une discipline élargie, afin de faciliter les ouvertures de cœur ?
- 43) Comment doser les sacrifices pour des jeunes de 1955 si habitués au confort ?
- 44) Comment former les volontés, lesquelles Notre-Seigneur lui-même ne veut pas violenter ?
- 45) Dans les grands juvénats ou postulats qui précèdent le noviciat, n'y a-t-il pas lieu de laisser plus d'initiatives ... par exemple: coucher plus tardif libre pour ceux qui ont le goût ou le besoin du travail intellectuel ?
- 46) Quelle doit être la part des travaux manuels, des jeux, des récréations spéciales à organiser en vue d'aider à la formation du futur frère ?
- 47) L'Aumônier-confesseur de la maison peut-il dire au directeur du juvénat ou du noviciat: ne gardez pas tel sujet ?
- 48) On prône actuellement la méthode des TESTS en toutes sortes de domaines, y compris dans le choix des vocations. Donnez-nous des directives précises à ce sujet.
- 49) Existe-t-il une théologie de la vocation du Frère enseignant ? — Si oui, où la trouver ?

50) La connaissance de la psychologie des profondeurs peut-elle être d'un secours précieux, indispensable même, pour un maître de formation? — Comment en utiliser les secrets? Dangers des découvertes modernes en psychologie appliquée?

51) Tous les maîtres de formation n'ont pas eu les études, la préparation désirées pour leur tâche si importante et de si grandes responsabilités. Ne serait-il pas possible d'établir des cours abrégés, donc pratiques, qu'ils suivraient à époques choisies et qui leur aideraient dans leur charge? — Quels cours seraient les plus à souhaiter, et de réalisation immédiate?

### VOEUX

1) Les Congressistes adressent leurs respectueux remerciements à l'Assemblée Épiscopale du Québec pour avoir favorisé la tenue de leur Congrès.

2) Les Congressistes expriment le désir que l'Assemblée Épiscopale du Québec continue de favoriser de semblables réunions spécialisées au profit des RR. FF. Enseignants.

3) Que NN. SS. les Évêques veuillent bien profiter des conférences pastorales pour communiquer aux confesseurs les exigences de l'Encyclique « Sacra virginitas » en regard des candidats à la vie religieuse.

4) Comme des points sont restés obscurs sur le sens du Canon 530 concernant l'ouverture des consciences, les Congressistes désirent que pour le profit de la formation, religieuse un exposé clair et précis de ce canon soit préparé.

5) Les Congressistes désirent un exposé succinct concernant les agents, le domaine et les méthodes de direction spirituelle.

6) Que les maîtres de formation aient la possibilité de perfectionner leurs connaissances psychologiques en vue d'une meilleure adaptation des principes traditionnels de formation à la jeunesse d'aujourd'hui.

## LA CLÔTURE DU CONGRÈS

Au début de la dernière réunion, les secrétaires des divers forums tenus la veille au soir firent leur rapport sur les principales questions étudiées, soit par les maîtres de novices, soit par les directeurs de jувénats, soit par quelques directeurs de scolasticats. Il est évident que toutes les questions soumises ne pouvaient être approfondies, ni surtout recevoir une réponse définitive. Mais toutes ont reçues quelques données de l'expérience et l'apport d'idées enrichissantes que peuvent fournir des hommes compétents et éclairés. (On a lu ailleurs les principales conclusions de ces forums.)

Il y eut ensuite discussion préliminaire des vœux du Congrès, vœux qui seront mis à point par une commission spéciale, et dont le R.P. Malo donnera la lecture devant Son Ex. Mgr Roy.

Les organisateurs, se souvenant que les maîtres de formation avaient demandé aux Provinciaux l'établissement de sessions intensives pour l'étude de certains problèmes actuels, et comme compléments de leur information personnelle, M. l'abbé Roméo Miville, directeur de l'École de Pédagogie et d'Orientation de l'Université Laval, vint expliquer dans quelle mesure son école pourrait combler les désirs exprimés et donner des cours à ceux qui sont en charge de la direction spirituelle, dans les maisons de formation. Il expliqua avec une grande loyauté les dangers que peuvent offrir des cours incomplets, accélérés; il insista sur la préparation théologique que supposent certains cours de psychologie, et il répondit aux questions d'ordre pratique qui lui furent posées. Rapport en sera fait aux Supérieurs Provinciaux, dont plusieurs d'ailleurs étaient présents, et ils prendront les décisions opportunes.

Accédant à l'invitation de Son Ex. Mgr Audet, l'archevêque de Québec, Son Ex. Mgr Maurice Roy, vint rendre visite aux congressistes, vers la fin de l'après-midi; il voulut bien accepter de poser avec eux devant le photographe. Le R.P. Malo, o.f.m., lui souhaita la bienvenue, résuma les travaux du congrès, exprima la gratitude de tous envers l'Épiscopat et spécialement envers Mgr Audet présent les deux jours entiers. Il fit alors lecture des vœux définitifs du Congrès.

On invita alors le R.P. Gérard Goulet, provincial des Jésuites, et Président de la Conférence Religieuse Canadienne, à prendre la parole. Le Père Président rappela l'origine et le but de cet organisme créé de par la volonté du Saint-Siège, à la suite du Congrès des Religieux Canadiens de 1954. La Conférence veut grouper les forces vives

des Ordres et Instituts religieux, afin d'en faire de plus parfaits instruments au service de l'Église. Sa mission est d'aider les religieux, afin que tous puissent mieux atteindre l'idéal fixé par chaque fondateur, et de coordonner, dans la charité et l'entr'aide, les efforts de tous. Tout à fait à ses débuts, la Conférence s'organise; et elle est spécialement heureuse de patronner le présent Congrès des maîtres de formation, si hautement approuvé d'ailleurs par NN. SS. les Évêques. D'une manière générale, on peut dire que le domaine de la Conférence regarde particulièrement la formation, la vie spirituelle, la collaboration, alors que le domaine de l'apostolat relève avant tout de NN. SS. les Évêques. Mieux outiller les religieux pour en faire de meilleurs serviteurs de l'Église et de meilleurs apôtres, telle est son ambition, dans la respect de la hiérarchie et dans la charité du Christ.

Son Ex. Mgr Roy dit sa joie de voir la réunion se tenir tout près de sa ville épiscopale, ce qui lui permet de redire au congrès d'octobre, comme il l'a fait à celui d'avril dernier, son admiration, son estime, sa reconnaissance et son affection pour les diverses familles religieuses qui partagent avec lui et le clergé les responsabilités du salut des jeunes âmes. Il suffit de penser un instant à ce que deviendrait l'Église, si les familles religieuses disparaissaient tout à coup. Et pour que les religieux atteignent le but de leur fondation et de leur mission, il souhaite que la ferveur y règne et que les plus solides principes théologiques et ascétiques président à la formation des jeunes sujets. C'est assez dire l'importance de la tâche confiée aux formateurs, et l'appréciation qu'il fait de ce congrès qui en réunit un si grand nombre. Aussi n'a-t-il pas hésité un seul instant à se priver des services de son Auxiliaire pour le prêter au Congrès, réalisant ainsi un désir de l'Épiscopat. Il félicite les Congrégations de s'entr'aider ainsi en se communiquant leurs mutuelles expériences.

Et voilà que l'Église, par la création de Conférences religieuses en divers pays, assure encore davantage les communautés de sa sollicitude maternelle, ce qui réjouit l'Épiscopat. L'action conjuguée des Évêques et de la Conférence Canadienne, dans la charité, l'union, et sous l'influence de l'Esprit d'amour ne peut que perfectionner les instruments dont Dieu se sert pour les œuvres d'apostolat. L'essentiel, c'est de vivre en plénitude la grande prière du Christ en faveur de l'unité; prière qui punctua les dernières heures du Sauveur sur la terre. Son Excellence termina son allocution aussi substantielle que paternelle par l'assurance que toujours les religieux trouveront auprès

de l'Épiscopat canadien compréhension, sympathie et dévouement pour le recrutement, l'extension et la prospérité de leurs familles spirituelles.

Visiblement ému, le secrétaire général, après avoir remercié Son Excellence Mgr l'Archevêque de Québec et son Auxiliaire, dit aux Congressistes qu'ils venaient de vivre une minute vraiment historique dans l'Histoire religieuse du pays: la double expression de la sollicitude maternelle de l'Église pour les religieux, par la présence simultanée et officielle des représentants de l'Épiscopat et du Président de la Conférence Religieuse Canadienne; d'une part les évêques, nos pères dans la foi, les docteurs et les guides de notre apostolat, et d'autre part la Conférence Religieuse qui nous apportera les directives et les encouragements du Saint-Siège pour une vie spirituelle mieux éclairée, plus intense, mieux adaptée aux nécessités présentes, de telle sorte que les religieux seront de meilleurs instruments d'apostolat dans les champs que voudront bien leur confier les Évêques.

Grande source de joie et de sécurité qui déborde du cœur, et qu'il faut extérioriser par le vibrant « Magnificat » qui termine le congrès. Cependant tous les religieux qui ne sont pas obligés de quitter immédiatement se rendent à la chapelle pour les exercices du mois du Rosaire, comme il a été fait le jour précédent. NN. SS. Roy et Audet assistent au salut du T. S. Sacrement que chante le R.P. Goulet, S.J.

Les félicitations que les Congressistes présentent aux organisateurs et aux conférenciers; les chaudes poignées de mains qu'ils échangent au départ; le souhait répété que d'autres réunions du genre s'organisent dans le futur disent la satisfaction générale de ce PREMIER CONGRÈS DES MAÎTRES DE FORMATION organisé par la Fédération des Frères enseignants du Québec.

*Montréal*

FRÈRE M.-CYRILLE, É.C.,  
*secrétaire.*

# TABLE DES MATIÈRES

## INDEX ANALYTIQUE DES AUTEURS

### 1 — ARTICLES

	Page		Page
AGATHANGE A LANGASCO, O.F.M.		CHARLES-OCTAVE, MARISTE	
Cap		<i>Problèmes de juvénat</i> . . . . .	342
<i>L'Oeuvre des vocations religieuses</i> . . . . .	199	CRÉPEAULT, CHANOINE P.-E.	
ANONYME		<i>Vœux des congressistes</i> . . . . .	182
<i>Habit uniforme pour les religieuses</i>		CYRILLE, F.É.C.	
<i>actives</i> . . . . .	100	<i>Préparation du congrès des maîtres</i>	
AUDET, MGR LIONEL		<i>de formation</i> . . . . .	297
<i>Mot de bienvenue</i> . . . . .	299	<i>Problèmes des Frères Enseignants</i> . . . . .	180
<i>Sens (le) de l'Église</i> . . . . .	160	<i>Rapport général</i> . . . . .	150
AUGUSTE-LOUIS, I.C.		<i>Session de clôture</i> . . . . .	349
<i>Problèmes de noviciat</i> . . . . .	344		
BALIC, C., O.F.M.		DEGUIRE, JEAN-JOSEPH, O.F.M.	
<i>Sens chrétien et dogmes marials</i> . . . . .	209	<i>Églises mariales des Franciscains</i>	
BARIL, HIPPOLYTE, O.F.M.		<i>Canadiens</i> . . . . .	237
<i>Concours et exposition de sculpture</i> . . . . .	69	<i>Titulaire de la première chapelle de</i>	
BEAUDET, NÉRÉE, M., O.F.M.		<i>Québec</i> . . . . .	127
<i>Conditions de la paix véritable</i> . . . . .	38	<i>Titulaire de l'église sur la rivière</i>	
BEAUMIER, CHANOINE J.-L.		<i>St-Charles</i> . . . . .	201
<i>L'attente de Marie de l'Incarnation</i> . . . . .	000	DELORME, A., P.S.S.	
BERGH, E., S.J.		<i>Nécessité et méthodes de propagande</i> . . . . .	187
<i>Les messes de minuit à Noël dans</i>		DEMERS, ABBÉ CHARLES-AUGUSTE	
<i>les communautés</i> . . . . .	263	<i>Rôle de l'aumônier</i> . . . . .	328
BIER, W.-C.		DESROSIER, J.-B.	
<i>Conditions pratiques d'un program-</i>		<i>Faut-il se soumettre aux lois civiles ?</i> . . . . .	62
<i>me pour l'examen psychologique des</i>		DUFORT, LUCIEN, C.S.V.	
<i>candidats</i> . . . . .	42	<i>Essai sur la formation de la person-</i>	
<i>Examen psychologique des candidats</i>		<i>nalité religieuse</i> . . . . .	317
<i>et théologie des vocations</i> . . . . .	2		
BOISVERI, LORENZO, O.F.M.		G.A.	
<i>Comment accueillir l'épreuve</i> . . . . .	247	<i>La pensée du pape sur l'habit des</i>	
<i>La Souffrance</i> . . . . .	120	<i>religieux</i> . . . . .	110
<i>L'Épreuve</i> . . . . .	193	GARAND, MGR C.-O.	
CANTIN, ABBÉ STANISLAS		<i>Assemblée épiscopale répond</i> . . . . .	186
<i>Relations entre l'Aumônier et les</i>		<i>Condamnation de la littérature obs-</i>	
<i>maîtres de formation</i> . . . . .	335	<i>cène et sensuelle</i> . . . . .	198
C.C.C.		GERMAIN, MGR VICTORIN	
<i>Institut supérieur de théologie à l'U-</i>		<i>Vérifier nos sources</i> . . . . .	27
<i>niversité de Montréal</i> . . . . .	236	GOULET, GÉRARD, S.J.	
<i>Première réunion de la C.R.C.</i> . . . . .	66	<i>Présentation de la C.R.C.</i> . . . . .	296
<i>Première réunion annuelle de la</i>		HAMELIN, ALONZO, O.F.M.	
<i>C.R.C.</i> . . . . .	226	<i>Principes de théologie morale</i> . . . . .	103
<i>Session liturgique à Brigham</i> . . . . .	140		

	Page		Page
INDEX		PIE XII	
<i>Vie chrétienne et problèmes de sexualité</i> .....	98	<i>Motu proprio Cum Supremae</i> .....	222
LÉGER, CARD. PAUL-ÉMILE		POIRIER, LÉANDRE, O.F.M.	
<i>Rendre la vie religieuse plus efficace</i> 116		<i>Théologie de l'Ancien Testament</i> ..	138
LESSARD, ÉVARISTE, O.F.M.		PROCHE ORIENT CHRÉTIEN	
<i>L'Histoire des Franciscains</i> .....	245	<i>Le statut de Jérusalem</i> .....	135
MALO, ADRIEN-M., O.F.M.		RAMEL, ALBÉRIC	
<i>Chasteté requise des candidats à la vie religieuse</i> .....	309	<i>Ste Marguerite-Marie et les Franciscains</i> .....	29
<i>Formation à la chasteté</i> .....	302	ROY, MGR MAURICE	
<i>Présentation</i> .....	294	<i>Discours de clôture</i> .....	349
<i>Religieux aumôniers militaires</i> ....	258	SAINTE-OFFICE	
<i>Vocation et vocations</i> .....	178	<i>Nouvelles formules du jeûne eucharistique</i> .....	68
MASSÉ, JOGUES, O.F.M.		ST-PIERRE, ALBERT, O.P.	
<i>Permissions</i> .....	17	<i>Méthode</i> .....	58
MELANCON, OVILA, C.S.C.		<i>Obstacles de l'oraison mentale</i> ....	22
<i>Communion quotidienne dans les communautés religieuses</i> .....	74	<i>Pierre (la) d'Assise</i> .....	269
<i>La lettre et l'esprit</i> .....	274	SÉBASTIEN-AIMÉ	
MIVILLE, ABBÉ ROMÉO		<i>Problèmes de scolasticat</i> .....	346
<i>Cours de psychologie aux directeurs de conscience</i> .....	349	SŒUR DU P.S.	
NADEAU, ALPHONSE, O.M.I.		<i>Le cardinal Léger prend possession de son protectorat</i> .....	229
<i>Ralliement des RR. FF. Convers</i> ..	265	SYLVESTRE, FLORENT, O.F.M.	
OSSERVATORE ROMANO		<i>Pourquoi pas le cadeau de l'institutrice à l'élève choyée ?</i> .....	142
<i>Actions de Pie XII en 1954</i> .....	83	TRÉPANIÉ, ÉGIDE, O.F.M.	
PHILIBERT, F.É.C.		<i>Un livre qu'il faut lire</i> .....	88
<i>Forum</i> .....	312	VALERI, CARDINAL VALERIO	
		<i>Le 250e anniversaire des Montfortains</i> .....	234

## 2 — CONSULTATIONS

MALO, ADRIEN-M., O.F.M.		8. <i>Emploi par les religieuses de catholiques divorcés</i> .....	107
1. <i>Les âmes du purgatoire peuvent-elles intercéder pour nous ?</i> ...	35	9. <i>Lettres testimoniales signées par M. l'Aumônier</i> .....	107
2. <i>Représentation de Marie debout devant Jésus debout à ses pieds</i>	36	10. <i>L'entrée de l'officiant au salut du S. Sacrement déjà exposé</i> .....	108
3. <i>Le chemin de la croix devant le T. S. Sacrement exposé</i> .....	71	11. <i>Manuel complet de liturgie</i> ....	108
6. <i>Directrice d'école et obéissance à la supérieure</i> .....	105	12. <i>A quel moment se lever quand il y a communion ?</i> .....	109
7. <i>Lettre anonyme</i> .....	106		

	Page		Page
MELANCON, OVILA, C.S.C.		ROY, MOÏSE, S.S.S.	
14. <i>Avis du confesseur pour la communion fréquente</i> .....	143	4. <i>Les exercices du Rosaire finissant le 2 novembre</i> .....	71
15. <i>Le confesseur peut-il défendre la communion fréquente ?</i> .....	144	5. <i>Génuflexion avant de monter à la sainte table et avant de la quitter</i>	72
16. <i>Indulgences attachées à la communion fréquente</i> .....	144	13. <i>Voiles de tabernacles avec des-sins</i> .....	143

## 3 — LIVRES

AGEL, HENRI		HÉBERT, F.É.C.	
<i>Le Cinéma</i> .....	36	<i>Pensées d'un éducateur</i> .....	184c
BALTHASAR, HANS URS VON		HÉBERI, JACQUES	
<i>Théologie de l'histoire</i> .....	256	<i>Autour du monde</i> .....	220c
BARIL, HIPPOLYTE, O.F.M.		INSTITUT DES PETITS FRÈRES DE MARIE	
<i>La doctrine de S. Bonaventure sur l'institution des sacrements</i> .....	70	<i>Méditations sur l'Incarnation, la Passion et l'Eucharistie</i> .....	177
<i>Catéchisme de la profession religieuse</i> .....	181	JURGENS, MARIANNE	
<i>Catholicisme hier, aujourd'hui, demain</i> .....	144c*	<i>Mademoiselle Loukie</i> .....	142
<i>Comment ils sont devenus prêtres</i> ..	87	LATOUR, CONRAD, O.M.I.	
<i>Congrès (Le) marial national 5-15 août 1955</i> .....	26	<i>Recueil de cantiques</i> .....	73c
DANIEL, YVAN		LE FLOCH, YVON, A.A.	
<i>La messe avec Jésus</i> .....	221c	<i>Comment l'Église fait les saints</i> ..	26
DE LANGEAC, ROBERT		LÉON ACHILLE,	
<i>Vous... mes amis</i> .....	145c	<i>Histoire de l'Ordre des Frères Mineurs</i> .....	245
DELARUE, CHANOINE GEORGES		<i>Liturgie (La)</i> .....	108c
<i>Introïts</i> .....	256c	LOTTIN, DOM ODON	
DUFAY, D., M.E.P.		<i>Morale Fondamentale</i> .....	103
<i>L'Étoile contre la croix</i> .....	88	MARDUEL	
FERNESOLE, PIERRE		<i>L'Ame ardente de Ste Chantal</i> ...	256c
<i>Saint Pie XI</i> .....	109c	MICHEL, A.	
FRÈRES DE L'I.C.,		<i>Enfants morts sans baptême</i> .....	37c
<i>Un cinquantenaire 1886-1936</i> ....	181	<i>Monde (Le) et la Foi</i> .....	144c
FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR		MORIN, CONRAD, O.F.M.	
<i>Vocation (la) en lumière</i> .....	159	<i>Une primaria canadienne: La Congrégation des Filles de M.I.</i> .....	26
FRÈRES MARISTES		Oraison, MARC	
<i>Le Bon Supérieur, d'après le V. Champagnat</i> .....	184c	<i>Vie chrétienne et problèmes de sexualité</i> .....	98
HAYWARD, FERNAND		PARSH, DOM PIUS	
<i>Un pape méconnu Benoît XV</i> ....	255	<i>Le Petit guide dans l'année liturgique</i> .....	87

\* La lettre "c" indique la couverture.

	Page		Page
PASSELECQ, DOM PAUL		<i>Signification (La) et les besoins de</i>	
<i>Préjugés des catholiques contre la</i>		<i>l'enseignement classique pour jeu-</i>	
<i>lecture de la Bible.....</i>	137	<i>nes filles.....</i>	134
PORTER, FERNAND, O.F.M.		TERREZ, DONATIEN, A.A.	
<i>Guides en éducation.....</i>	115	<i>Ma vie est une messe.....</i>	185c
RONDET, HENRI, S.J.		VAM IMSCHOOT	
<i>S. Joseph, textes anciens.....</i>	61	<i>Théologie de l'Ancien Testament..</i>	138
SCHALLER			
<i>Secours de la grâce et secours de la</i>			
<i>médecine.....</i>	256c		

# INDEX ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

- Amis:** 145c.
- Ancien Testament:** voir Bible.
- Assemblée Épiscopale:** 186.
- Aumôniers:**  
lettres testimoniales, 107.  
militaires, 258.  
relations avec les maîtres de formation, 335.  
rôle, 328.
- Baptême:** enfants morts sans — : 37c.  
Benoît XV, 255.
- Bible:**  
expliquée, 137.  
préjugés des catholiques, 137.  
théologie de l'A.T., 138.
- Cantiques:** recueil, 73c.
- Catholicisme hier, aujourd'hui, demain:** 144c.
- Chantal, sainte:** 256c.
- Chasteté:**  
formation, 302.  
possibilité, 304.  
requis pour la vie religieuse, 309.  
sources, 302.
- Chemin de la croix:** 71.
- Chine:** 88.
- Cinéma:** 36.
- Cinquantenaire des F.I.C.:** 181.
- Communion:**  
fréquente: 143-144.  
indulgences: 144.  
quotidienne: 74.  
se lever pour — : 108.
- Communisme:** 88.
- Conférence Religieuse Canadienne:** 66, 226, 294.
- Confesseur:**  
avis pour communion fréquente, 143.  
peut-il défendre communion fréquente, 144.
- Congrégation des Filles de M.I.:** 26.
- Congrès:**  
des maîtres de formation:  
préparation, 297.  
présentation, 294.  
vœux, 348.  
des recruteurs:  
liste des participants, 163.  
présentation, 146.  
rapport général, 150.  
vœux, 182.  
marial national, 26.
- Cours classique:** 134, 346.
- Divorcés remariés:**  
emploi par religieux, 107.
- École:**  
directrice - et obéissance, 105.
- Éducateur:** pensées: 184c.
- Éducation:** guides, 115.
- Église:** le sens de — , 160.
- Élève choyée:** 142.
- Enfants morts sans baptême:** 37c.
- Enseignement classique:**  
jeunes filles, 134.  
pour les scolasticats, 346.
- Épreuve:** 193, 247.
- Esprit et lettre:** 274.
- Étoile contre la croix:** 88.
- Foi et le monde:** 144c.
- Formation:**  
à la chasteté, 000.  
de la personnalité religieuse, 317.  
et aumôniers, 328, 335.
- Franciscains:**  
histoire, 245.  
Marguerite-Marie, 29.
- Frères convers:** 265.
- Frères Enseignants:**  
congrès, 146, 294.  
problèmes, 180.
- Génuflexion avant, après la communion:** 72.
- Grâce:**  
secours de la - et médecine, 256c.
- Habit:**  
pensée du pape, 110.  
uniforme, 100.
- Humilité:** 269.
- Histoire:**  
théologie de — , 256.
- Indulgences de la communion fréquente:** 144.
- Introïts:** 256c.
- Jérusalem:** 135.
- Jésus debout aux pieds de Marie:** 36.

- Jeûne eucharistique:**  
nouvelles formules, 68.
- Joseph, saint:** 61.
- Juvénat:** 342.
- Lettre:**  
anonyme, 106.  
et l'esprit, 274.  
testimoniales et aumôniers, 107.
- Littérature obscène et sensuelle:**  
198.
- Liturgie:**  
documents pontificaux, 108c.  
guide dans l'année liturgique, 87.  
manuel complet, 109.  
session à Brigham, 140.
- Lois civiles:** 62.
- Marguerite-Marie, sainte:** 29.
- Marie:**  
concours et exposition, 69.  
dogme marial et sens chrétien, 209.  
représentée debout, 36.  
titulaires, 127, 201, 237.
- Marie de l'Incarnation:** 91.
- Médecine et secours de la grâce:**  
256c.
- Messe:**  
avec Jésus, 221c.  
de minuit à Noël, 263.  
ma vie est une —, 185c.
- Montfortains:** 234.
- Morale théologique:** 103.
- Noviciat:** 344.
- Obéissance:**  
lois civiles, 62.  
supérieure d'une directrice d'école,  
105.
- Oraison mentale:**  
méthode, 58.  
obstacles, 22.
- Paix: conditions:** 38.
- Permissions:** 17.
- Personnalité religieuse:** 317.
- Pie X:** 109c.
- Prêtres:** 87.
- Profession religieuse:** 181.
- Propagande:**  
méthodes, nécessité, 187.
- Protectorat des RR.SS. du P.S.:** 229.
- Psychologie, cours:** 349.  
examen psychologique, 2, 42.
- Purgatoire:** 35.
- Rosaire:** 71.
- Sacrements:** 70.
- Saints:** 26.
- Salut:**  
entrée de l'officiant pour —, 108.
- Scolasticat:** 346.
- Sculpture:**  
concours et exposition, 69.
- Sens chrétien:** 209.  
de l'Église, 160.
- Sexualité:** 98.
- Souffrance:** 120.
- Sources:**  
vérifier, 27.
- Supérieur:**  
et directrice d'école, 105.  
et le V.M. Champagnat, 184c.
- Théologie:**  
de l'A.T., 138.  
institut supérieur, 236.
- Vie religieuse:** 116.
- Vocation:**  
nature et signes, 178.  
œuvre pontificale, 199.  
recrutement et propagande, 187.  
théologie et examen psychologique,  
2, 42.
- Voiles de tabernacle:** 143.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

---

---

Les éditions franciscaines présentent

# **L'Épopée inachevée de nos Lieux Saints**

par

Adrien-M. MALO, O.F.M.



400pp. album de 16pp. et hors-texte lithographiés



**Prix régulier \$4.00**

Réduction spéciale aux Communautés

---

---